

LA COMMISSION D'ENQUÊTE  
SUR LES RELATIONS  
ENTRE LES AUTOCHTONES  
ET CERTAINS SERVICES PUBLICS

SOUS LA PRÉSIDENCE DE  
L'HONORABLE JACQUES VIENS, COMMISSAIRE

AUDIENCE TENUE À LA SALLE PENA-DUMONT  
93, RUE ARSENEAULT, 2<sup>e</sup> ÉTAGE  
VAL-D'OR (QUÉBEC)

LE 13 DÉCEMBRE 2018

VOLUME 173

Karine Bédard, s.o.  
Ann Montpetit, s.o.b.

Sténographes officielles  
STENOEXPRESS  
201 ch. De l'Horizon,  
Saint-Sauveur (Québec) J0R 1R1

**COMPARUTIONS :**

**POUR LA COMMISSION :**

**Me ÉDITH-FARAH ELASSAL**

**POUR LES PARTIES PARTICIPANTES :**

**Me MARIE-PAULE BOUCHER,** pour la  
Procureure générale du Québec

**Me DENISE ROBILLARD,** pour la  
Procureure générale du Québec

**Me VINCENT RIENDEAU,** pour la  
Procureure générale du Québec

**TABLE DES MATIÈRES**

Liste des déclarations anonymes.....4  
Liste des déclarations identificatoires.....8  
Liste des pièces.....9  
Preliminaires.....10  
Chef Ghislain Picard.....15  
Me Wina Sioui.....31  
Me Philippe Larochelle.....61  
Chef Ghislain Picard.....96  
Mot du Commissaire.....104  
Dépôt de documents.....116

-----

**LISTE DES DÉCLARATIONS ANONYMES**

- P-1187 : Déclaration statutaire, PI-170.....
- P-1188 : Déclaration statutaire, PI-171.....
- P-1189 : Déclaration statutaire, PI-172.....
- P-1190 : Déclaration statutaire, PI-173.....
- P-1191 : Déclaration statutaire, PI-174.....
- P-1192 : Déclaration statutaire, PI-175.....
- P-1193 : Déclaration statutaire, PI-176.....
- P-1194 : Déclaration statutaire, PI-177.....
- P-1195 : Déclaration statutaire, PI-178.....
- P-1196 : Déclaration statutaire, PI-179.....
- P-1197 : Déclaration statutaire, PI-180.....
- P-1198 : Déclaration statutaire, PI-181.....
- P-1199 : Déclaration statutaire, PI-182.....
- P-1200 : Déclaration statutaire, PI-183.....
- P-1201 : Déclaration statutaire, PI-184.....
- P-1202 : Déclaration statutaire, PI-185.....
- P-1203 : Déclaration statutaire, PI-186.....
- P-1204 : Déclaration statutaire, PI-187.....
- P-1205 : Déclaration statutaire, PI-188.....
- P-1206 : Déclaration statutaire, PI-189.....

P-1207 : Déclaration statutaire, PI-190.....  
P-1208 : Déclaration statutaire, PI-191.....  
P-1209 : Déclaration statutaire, PI-192.....  
P-1210 : Déclaration statutaire, PI-193.....  
P-1211 : Déclaration statutaire, PI-194.....  
P-1212 : Déclaration statutaire, PI-195.....  
P-1213 : Déclaration statutaire, PI-196.....  
P-1214 : Déclaration statutaire, PI-197.....  
P-1215 : Déclaration statutaire, PI-198.....  
P-1216 : Déclaration statutaire, PI-199.....  
P-1217 : Déclaration statutaire, PI-200.....  
P-1218 : Déclaration statutaire, PI-201.....  
P-1219 : Déclaration statutaire, PI-202.....  
P-1220 : Déclaration statutaire, PI-203.....  
P-1221 : Déclaration statutaire, PI-204.....  
P-1222 : Déclaration statutaire, PI-205.....  
P-1223 : Déclaration statutaire, PI-206.....  
P-1224 : Déclaration statutaire, PI-207.....  
P-1225 : Déclaration statutaire, PI-208.....  
P-1226 : Déclaration statutaire, PI-209.....  
P-1227 : Déclaration statutaire, PI-210.....  
P-1228 : Déclaration statutaire, PI-211.....  
P-1229 : Déclaration statutaire, PI-212.....  
P-1230 : Déclaration statutaire, PI-213.....

P-1231 : Déclaration statutaire, PI-214.....  
P-1232 : Déclaration statutaire, PI-215.....  
P-1233 : Déclaration statutaire, PI-216.....  
P-1234 : Déclaration statutaire, PI-217.....  
P-1235 : Déclaration statutaire, PI-218.....  
P-1236 : Déclaration statutaire, PI-219.....  
P-1237 : Déclaration statutaire, PI-220.....  
P-1238 : Déclaration statutaire, PI-221.....  
P-1239 : Déclaration statutaire, PI-222.....  
P-1240 : Déclaration statutaire, PI-223.....  
P-1241 : Déclaration statutaire, PI-224.....  
P-1242 : Déclaration statutaire, PI-225.....  
P-1243 : Déclaration statutaire, PI-226.....  
P-1244 : Déclaration statutaire, PI-227.....  
P-1245 : Déclaration statutaire, PI-228.....  
P-1246 : Déclaration statutaire, PI-229.....  
P-1247 : Déclaration statutaire, PI-230.....  
P-1248 : Déclaration statutaire, PI-231.....  
P-1249 : Déclaration statutaire, PI-232.....  
P-1250 : Déclaration statutaire, PI-233.....  
P-1251 : Déclaration statutaire, PI-234.....  
P-1252 : Déclaration statutaire, PI-235.....  
P-1253 : Déclaration statutaire, PI-236.....

P-1254 : Déclaration statutaire, PI-237.....  
P-1255 : Déclaration statutaire, PI-238.....  
P-1256 : Déclaration statutaire, PI-239.....  
P-1257 : Déclaration statutaire, PI-240.....  
P-1258 : Déclaration statutaire, PI-241.....  
P-1259 : Déclaration statutaire, PI-242.....  
P-1260 : Déclaration statutaire, PI-243.....  
P-1261 : Déclaration statutaire, PI-244.....  
P-1262 : Déclaration statutaire, PI-245.....  
P-1263 : Déclaration statutaire, PI-246.....  
P-1264 : Déclaration statutaire, PI-247.....  
P-1265 : Déclaration statutaire, PI-248.....  
P-1266 : Déclaration statutaire, PI-249.....  
P-1267 : Déclaration statutaire, PI-250.....  
P-1268 : Déclaration statutaire, PI-251.....  
P-1269 : Déclaration statutaire, PI-252.....  
P-1270 : Déclaration statutaire, PI-253.....  
P-1271 : Déclaration statutaire, PI-254.....  
P-1272 : Déclaration statutaire, PI-255.....  
P-1273 : Déclaration statutaire, PI-256.....  
P-1274 : Déclaration statutaire, PI-257.....  
P-1275 : Déclaration statutaire, PI-258.....  
P-1276 : Déclaration statutaire, PI-259.....  
P-1277 : Déclaration statutaire, PI-260.....

P-1278 : Déclaration statutaire, PI-261.....  
P-1279 : Déclaration statutaire, PI-262 .....  
P-1280 : Déclaration statutaire, PI-263.....  
P-1281 : Déclaration statutaire, PI-264.....  
P-1282 : Déclaration statutaire, PI-265.....  
P-1283 : Déclaration statutaire, PI-266.....  
P-1284 : Déclaration statutaire, PI-267.....  
P-1285 : Déclaration statutaire, PI-268.....  
P-1286 : Déclaration statutaire, PI-269.....  
P-1287 : Déclaration statutaire, PI-270 .....  
P-1288 : Déclaration statutaire, PI-271.....  
P-1289 : Déclaration statutaire, PI-272.....  
P-1290 : Déclaration statutaire, PI-273.....  
P-1291 : Déclaration statutaire, PI-274.....  
P-1292 : Déclaration statutaire, PI-275.....  
P-1293 : Déclaration statutaire, PI-276.....  
P-1294 : Déclaration statutaire, PI-277.....  
P-1295 : Déclaration statutaire, PI-278.....  
P-1296 : Déclaration statutaire, PI-279.....  
P-1297 : Déclaration statutaire, PI-280.....  
P-1298 : Déclaration statutaire, PI-281.....  
P-1299 : Déclaration statutaire, PI-282.....  
P-1300 : Déclaration statutaire, PI-283.....



P-1301 : Déclaration statutaire, PI-284 .....  
P-1302 : Déclaration statutaire, PI-285.....  
P-1303 : Déclaration statutaire, PI-286.....  
P-1304 : Déclaration statutaire, PI-287.....  
P-1305 : Déclaration statutaire, PI-288.....  
P-1306 : Déclaration statutaire, PI-289.....  
P-1307 : Déclaration statutaire, PI-290.....  
P-1308 : Déclaration statutaire, PI-291.....  
P-1309 : Déclaration statutaire, PI-292.....  
P-1310 : Déclaration statutaire, PI-293.....  
P-1311 : Déclaration statutaire, PI-294.....  
P-1312 : Déclaration statutaire, PI-295.....  
P-1313 : Déclaration statutaire, PI-296.....  
P-1314 : Déclaration statutaire, PI-297.....  
P-1315 : Déclaration statutaire, PI-298.....

-----

## LISTE DES DÉCLARATIONS IDENTIFICATOIRES

(page 122)

- P-1316 : Déclaration statutaire, Bertrand Nahka
- P-1317 : Déclaration statutaire, Bibeau Pascal
- P-1318 : Déclaration statutaire, Brien, Allan et Lizzie
- P-1319 : Déclaration statutaire, Coonishish, Alfred et Hattie
- P-1320 : Déclaration statutaire, Dow, Cynthia
- P-1321 : Déclaration statutaire, Echaquan, Karine
- P-1322 : Déclaration statutaire, George, Naomi
- P-1323 : Déclaration statutaire, Gunner, Mabel
- P-1324 : Déclaration statutaire, Harrington, Alan
- P-1325 : Déclaration statutaire, Koneak, Tommy
- P-1326 : Déclaration statutaire, Louttit, Gregory Stanley
- P-1327 : Déclaration statutaire, McKenzie, Pierre-Jacques
- P-1328 : Déclaration statutaire, Matches-Natawapineskum, Molly
- P-1329 : Déclaration statutaire, Mucco, Lisa
- P-1330 : Déclaration statutaire, Nolin, Anastésia
- P-1331 : Déclaration statutaire, Quitich, Jean-Marc
- P-1332 : Déclaration statutaire, Ratt, Maudie
- P-1333 : Déclaration statutaire, Rock, Clément
- P-1334 : Déclaration statutaire, Shecapio, Isaac
- P-1335 : Déclaration statutaire, Tukulak Mount, Yolande
- P-1336 : Déclaration statutaire, Watt, Robert

P-1337 : Déclaration statutaire, McNabb Dean  
P-1338 : Déclaration statutaire, Miniquaken, Charlene  
P-1339 : Déclaration statutaire, Moore, Rebecca  
P-1340 : Déclaration statutaire,  
P-1341 : Déclaration statutaire, Penosway, Gloria  
P-1342 : Déclaration statutaire, Raphaël, Jeannine  
P-1343 : Déclaration statutaire, Ratt, Daisy  
P-1344 : Déclaration statutaire, Raymond, Sylvie  
P-1345 : Déclaration statutaire, Robinson, Wayne  
P-1346 : Déclaration statutaire, Russel, Jennifer  
P-1347 : Déclaration statutaire, Sheshamush, Dora  
P-1348 : Déclaration statutaire, Sheshamush, Phillip  
P-1349 : Déclaration statutaire, Vollant, Jason  
P-1350 : Déclaration statutaire, Vollant, Jocelyn  
P-1351 : Déclaration statutaire, Linda et Shoona Wukpuk

-----

## LISTE DES PIÈCES

C-789 devient P-789	
	Lettre de plainte, Francine Moar et Louise Moar.....123
P-1352	Lettre du SAA à FAQ : Demande de financement octobre 2017
	FAQ.....1
	23
PD-17	Analyse de Justine Collin-Santerre et Mylène Jaccoud du sondage réalisé par la CERP à l'intention des corps de police autochtones, Justine Collin-Santerre et Mylène Jaccoud/CERP.....124
PD-18	Portrait des renseignements transmis concernant les ordonnances d'hébergement, les ententes sur mesures volontaires en application de la Loi sur la protection de la jeunesse et les adoptions des enfants autochtones au Québec entre 2001 et 2017 <i>En réponse à l'E-129 et à la DG-0111-FERP.....124</i>
PD-19	Analyse effectuée de l'onglet P-871-2 : Portrait des plaintes transmises par le Commissaire à la déontologie policière, CERP.....124
C-1353	Plan d'action du Forum sociojudiciaire.....124
P-1354	Plan d'action de la Table justice 2016.....125
P-1355	Projet de loi 75 du fédéral - Loi modifiant le Code criminel, la Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents et d'autres lois et apportant des modifications corrélatives à certaines lois.....125
P-1356	Plan de transformation de la justice.....125

-----

1

**OUVERTURE DE LA SÉANCE**

2

**LA GREFFIÈRE :**

3

La Commission d'enquête sur les relations entre les

4

Autochtones et certains services publics du Québec

5

présidée par l'honorable Jacques Viens est

6

maintenant ouverte.

7

**L'HONORABLE JACQUES VIENS (LE COMMISSAIRE) :**

8

Alors kwe, good morning, bonjour. Je suis très

9

heureux de vous recevoir en cette avant-dernière

10

journée des audiences de la Commission d'enquête en

11

territoire anishnabe et nous sommes honorés ce matin

12

de recevoir des leaders des communautés anishnabe,

13

la grande chef ainsi que les leaders des communautés

14

en plus du chef de l'Assemblée des Premières

15

Nations, monsieur Picard. Je suis très, très honoré

16

de vous recevoir. Je vais... avant d'aller plus

17

loin, je vais demander aux procureurs, pour les fins

18

du procès-verbal, de s'identifier.

19

**Me ÉDITH-FARAH ELASSAL,**

20

**POUR LA COMMISSION :**

21

Oui, bonjour à tous. Édith-Farah Elassal pour la

22

Commission.

23

**LE COMMISSAIRE :**

24

Me Sioui?

25

**Me WINA SIOUI,**

1           **POUR DE L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS**

2           **QUÉBEC-LABRADOR:**

3           Oui, bonjour. Oui, Wina Sioui pour l'Assemblée des  
4           Premières Nations Québec-Labrador.

5           **Me PHILIPPE LAROCHELLE,**

6           **POUR L'ASSEMBLÉE DES PREMIÈRES NATIONS QUÉBEC-LABRADOR:**

7           Et Philippe Larochelle, également pour l'Assemblée  
8           des Premières Nations Québec-Labrador.

9           **Me GENEVIÈVE RICHARD,**

10          **POUR LA COMMISSION:**

11          Bon matin, Monsieur le Commissaire. Geneviève  
12          Richard pour la Commission d'enquête.

13          **Me DENISE ROBILLARD,**

14          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

15          Bonjour. Denise Robillard pour la Procureure  
16          générale du Québec.

17          **Me MARIE-PAULE BOUCHER,**

18          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

19          Bonjour. Me Marie-Paule Boucher pour la Procureure  
20          générale du Québec.

21          **Me VINCENT RIENDEAU,**

22          **POUR LA PROCUREURE GÉNÉRALE DU QUÉBEC:**

23          Bonjour à tous et toutes. Vincent Riendeau,  
24          également pour la Procureure générale du Québec.

25          **LE COMMISSAIRE:**

1           Alors bienvenue aux procureurs. Me Elassal, nous  
2           avons plusieurs personnes, comme je le soulignais,  
3           que nous sommes honorés de recevoir et j'aimerais  
4           que vous en fassiez la mention...

5           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

6           Oui.

7           **LE COMMISSAIRE:**

8           ... que vous les présentiez.

9           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

10          Tout à fait.

11          **LE COMMISSAIRE:**

12          Je pense c'est important.

13          **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

14          Tout à fait, Monsieur le Commissaire. Donc ce  
15          matin, nous sommes choyés d'avoir avec nous  
16          plusieurs personnes. Nous avons le chef Ghislain  
17          Picard de l'Assemblée des Premières Nations Québec-  
18          Labrador avec ses avocats qui se sont identifiés.  
19          Dans la salle, on a également plusieurs personnes  
20          qui sont avec nous. Nous avons le chef David  
21          Kistabish de la Nation... pardon, de la communauté  
22          de Pikogan, nous avons également Bruno Kistabish,  
23          vice-chef de Pikogan, Steve Rankin qui est  
24          conseiller de Pikogan, nous avons également la  
25          grande chef Verna Polson du Conseil tribal

1 Anishnabeg, Lance Haymond de Kebaowek, nous avons  
2 également la chef Adrienne Jérôme de Lac-Simon, le  
3 chef Steeve Mathias de Long Point First Nation,  
4 Kathleen Jérôme qui est représentante des femmes du  
5 Conseil Anishnabeg, Conseil tribal, pardon,  
6 Anishnabeg, je veux être sûre d'oublier personne, le  
7 chef Régis Pénosway de Kitcisakik, le conseiller  
8 Charlie Papatie de Kitcisakik, et enfin, je souligne  
9 aussi la présence de madame Édith Cloutier,  
10 directrice du Centre d'amitié autochtone de Val-d'Or  
11 qui est avec nous. Donc merci d'être là.

12 **LE COMMISSAIRE :**

13 Alors vous avez oublié personne?

14 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

15 Je...

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Non?

18 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

19 Je crois pas. Si c'est le cas, il faut me le dire.

20 **LE COMMISSAIRE :**

21 Bon, merci beaucoup et je suis très heureux de vous  
22 recevoir. Je vous souhaite la bienvenue et soyez  
23 assurés que nous allons écouter le chef Picard avec  
24 beaucoup d'attention et j'espère que je ne serai pas  
25 le seul à l'écouter.



1       **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

2               Donc, Monsieur le Commissaire, voilà, on est au  
3               stade des plaidoiries, comme vous le savez, alors Me  
4               Larochelle, Me Sioui vont témoigner sur leur serment  
5               d'office. Pour le serment de chef Picard, ça sera  
6               sur les objets sacrés qui sont en face de nous, de  
7               vous.

8       -----

1 Chef Ghislain Picard  
2 Assermenté  
3 -----  
4 Me Wina Sioui  
5 Serment d'office  
6 -----  
7 Me Philippe Larochelle  
8 Serment d'office  
9 -----

10 **LE COMMISSAIRE:**

11 Alors bienvenue, nous allons vous écouter avec  
12 beaucoup d'attention, d'intérêt.

13 **CHEF GHISLAIN PICARD:**

14 Merci beaucoup, Monsieur le Commissaire. Vous me  
15 permettez quelques mots dans... dans ma langue.

16 **LE COMMISSAIRE:**

17 Certainement.

18 **CHEF GHISLAIN PICARD:**

19 ----- Adresse en langue innue -----  
20 Écoutez, ça me fait extrêmement plaisir de... de  
21 vous rendre visite une quatrième fois depuis le  
22 début de vos travaux et dans les quelques paroles  
23 que j'ai prononcées en innu, j'ai parlé beaucoup  
24 d'amour, et ça, c'est quelque chose,  
25 malheureusement, qui nous manque en marge des  
26 questions que la Commission que vous présidez pose,  
27 il y a cet aspect-là qui est pas relevé aussi  
28 souvent qu'il devrait l'être.

1           Je veux d'abord remercier à mon tour la Nation  
2           anishnabeg qui nous reçoit sur leur territoire  
3           traditionnel non cédé, et je me permets d'ajouter  
4           cette parenthèse, c'est quelque chose dans... qu'on  
5           ne dira jamais assez, on n'insistera jamais assez  
6           là-dessus, et ça fait partie, je pense, de nos  
7           protocoles en quelque sorte retrouvés, parce que ça  
8           nous a été longtemps nié, donc je remercie la Nation  
9           anishnabeg de nous recevoir sur leur territoire  
10          traditionnel. Et je me permets aussi de... à mon  
11          tour, de souligner la présence des personnes qui ont  
12          été élues, élues pour mener à bien la destinée de  
13          leur communauté respective, la grande chef Verna  
14          Polson, les chefs Adrienne Jérôme, Régis Pénosway,  
15          David Kistabish, Lance Haymond et Steeve Mathias, et  
16          je veux également souligner la présence des élus qui  
17          accompagnent leur chef et reconnaître aussi madame  
18          Jérôme, qui est représentante des femmes pour le  
19          Conseil de la Nation Anishnabeg, et évidemment Édith  
20          Cloutier, directrice du Centre d'amitié autochtone  
21          de Val-d'Or, qui a été elle aussi aux premières  
22          loges de ces... de ces questionnements qu'on a  
23          devant nous, là, depuis... depuis... ça remonte au  
24          début de vos travaux, mais beaucoup plus loin que ça  
25          aussi.

1           Écoutez, nous sommes aujourd'hui en quelque  
2           sorte en fin de route en ce qui concerne la partie  
3           des audiences. On est nous-mêmes ici présents à la  
4           veille de la fin des audiences, une partie quand  
5           même extrêmement importante pour vos travaux et pour  
6           la rédaction du rapport qui va s'ensuivre et, euh...  
7           donc on est dans le dernier droit et vous avez,  
8           comme commissaire, une tâche importante de vraiment  
9           mettre par écrit maintenant ce que vous avez entendu  
10          et surtout ce que vous avez retenu, mais surtout,  
11          formuler des recommandations, et soyez assuré que  
12          nous serons à l'écoute comme Assemblée des Premières  
13          Nations Québec-Labrador.

14          En ce qui me concerne, c'est de toute évidence  
15          clair qu'il devra y avoir des changements dans nos  
16          façons de faire, et quand je dis ça, bien, je  
17          m'adresse aux instances les plus hautes possible au  
18          sein de nos sociétés respectives. Pour moi, c'est  
19          très clair que le fossé qui sépare nos deux (2)  
20          peuples sont extrêmement profonds et s'ensuit  
21          évidemment des situations que malheureusement, plus  
22          qu'on le voudrait de notre côté, on se doit de les  
23          dénoncer, et à la lecture du mémoire que nous  
24          déposons aujourd'hui qui coïncide avec la fin de vos  
25          travaux, ce constat est de toute évidence amplement

1 reflété dans nos commentaires, qui sont évidemment  
2 accompagnés aussi de quatre (4) recommandations  
3 précises. Et pour pourquoi quatre (4) et non dix  
4 (10), douze (12), quinze (15) ou vingt (20), c'est  
5 qu'on est aussi ici pour appuyer et confirmer notre  
6 solidarité aux nombreux témoignages que vous avez  
7 reçus, autant de citoyens, hommes et femmes, jeunes,  
8 aînés de nos communautés qu'aux... qu'à leurs  
9 représentants dûment élus au sein des différents  
10 conseils de Premières Nations à l'échelle du Québec.  
11 Et nous, on voulait surtout, comme Assemblée des  
12 Premières Nations, essayer de mettre l'accent sur ce  
13 que nous constatons, des sujets qu'on a déjà mis à  
14 votre table et qui font partie des préoccupations  
15 que nous avons comme entité régionale qu'est  
16 l'Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador,  
17 et en considération aussi de... je veux dire d'un  
18 mandat qui est le nôtre, qui nous est propre, et qui  
19 accompagne finalement les relations que les  
20 communautés entretiennent entre elles, et nous, on  
21 est un peu un point de convergence, l'Assemblée des  
22 Premières Nations, où ces chefs viennent un peu  
23 mettre en commun des préoccupations qui... qui leur  
24 sont collectives. Donc c'est notre rôle comme  
25 Assemblée des Premières Nations Québec-Labrador, et

1           ça, j'ai eu l'opportunité de vous le préciser  
2           davantage lors de ma première visite.

3           Et je voudrais aussi, évidemment, souligner et  
4           réitérer mon appui aux présentations qui vous ont  
5           été faites par les différentes commissions qui  
6           gravitent autour de l'Assemblée des Premières  
7           Nations Québec-Labrador et notamment, je pense c'est  
8           hier, la Commission de la Santé et des services  
9           sociaux se présentait à nouveau devant vous pour  
10          essayer de... d'aller un peu plus loin dans des  
11          dossiers qui relèvent de sa responsabilité, et comme  
12          je le disais, là, lors de ma première visite, encore  
13          une fois, il y a des commissions qui sont au service  
14          de l'ensemble de nos communautés et qui oeuvrent  
15          dans différents secteurs, que ça soit en éducation,  
16          santé, services sociaux, développement économique et  
17          même dans le secteur de l'environnement et plus  
18          précisément dans le domaine du développement  
19          durable.

20          Monsieur le Commissaire, je vous le signifiais  
21          lors de mon premier passage et je me permets  
22          aujourd'hui d'y revenir, il ne faudra surtout pas  
23          perdre de vue les cas d'abus qui sont à l'origine de  
24          la mise sur pied de cette Commission. J'ose croire  
25          que la vague de fond qui a changé le paysage de

1 Val-d'Or en octobre deux mille quinze (2015) va  
2 certainement trouver sa place dans le rapport  
3 que vous comptez soumettre.

4 Je me permets peut-être de référer aux thèmes,  
5 en fait, au nom de la Commission écoute,  
6 réconciliation et progrès. Je peux facilement  
7 affirmer aujourd'hui que oui, effectivement, il y a  
8 eu de l'écoute. Pour cela, je tiens à vous  
9 remercier, vous personnellement, Monsieur le  
10 Commissaire, mais également l'ensemble de l'équipe  
11 de la Commission, euh... la Commission. Je veux  
12 également exprimer ma reconnaissance à toute votre  
13 équipe qui vous a soutenu pendant cette période  
14 intensive, reconnaître et remercier les procureurs  
15 qui sont maintenant témoins de rapports que seuls  
16 nos membres étaient habilités à partager. La  
17 réconciliation, je me dois de douter qu'on soit sur  
18 cette voie, pas encore. Le progrès, quant à lui,  
19 sera mesurable en fonction des recommandations que  
20 vous allez formuler, mais surtout à la lumière des  
21 gestes que le gouvernement du Québec posera.

22 Vous allez sans doute trouver que je suis  
23 pessimiste, vous aurez raison. J'essaie de me  
24 mettre à la place des femmes qui ont osé dénoncer il  
25 y a maintenant un peu plus de trois (3) ans. Je

1           pense à Cindy Ruperthouse, je pense à sa famille et  
2           à ses proches, je pense aux espoirs fondés à  
3           l'annonce de la création de la Commission que vous  
4           dirigez, et maintenant que vous êtes dans le dernier  
5           droit, je me permets de croire que les espoirs  
6           entretenus par les femmes se sont sans doute un peu  
7           dissipés.

8           Je vous en parle et je vous avoue que la  
9           tentation de m'en vouloir un peu vient des fois me  
10          hanter. Je me dis que nous aurions pu faire ce que  
11          nous faisons de mieux, faire entendre notre voix,  
12          manifester notre désarroi, monter aux barricades en  
13          quelque sorte pour faire entendre raison à votre  
14          gouvernement que la seule façon de trouver des  
15          réponses à de trop nombreux cas où les victimes sont  
16          les nôtres aurait été d'avoir un processus un peu  
17          plus contraignant. Nous sommes plutôt forcés de  
18          constater que votre mandat était large dans les  
19          champs qu'il couvrait ou qu'il comptait couvrir,  
20          mais limité quant à la possibilité pour les victimes  
21          d'obtenir justice.

22          Vous savez, nous avons à composer avec une  
23          adversité constante. Quant à moi, avec les années  
24          d'expérience et de vécu, je suis tout à fait à  
25          l'aise avec ça. On normalise, on se dit que le



1           contexte politique sur lequel on exerce un contrôle  
2           limité nous place devant cet état de fait. Mon  
3           entourage s'est habitué à me voir optimiste devant  
4           les incohérences de notre relation politique et  
5           sociétale. J'encourage nos équipes autour de moi,  
6           je leur dis qu'on va passer par-dessus, mais là, je  
7           dois vous avouer que je peine à trouver les raisons  
8           pour être positif. Je ne peux pas, parce que c'est  
9           la dignité des femmes de nos nations qui est en  
10          cause, ce sont elles qu'on nie sur la place  
11          publique, ce sont elles qui deviennent finalement  
12          sujettes à des dérapages verbaux disgracieux alors  
13          qu'elles sont les victimes. La victime devient  
14          finalement l'accusée, on en sait quelque chose.

15                Quand je regarde autour de moi et vois que  
16                d'autres forces policières sont capables d'excuses  
17                pour leur attitude à l'égard de nos citoyens, je me  
18                dis, "Pourquoi pas ici?". Non, ici, on est sur la  
19                défensive, au-dessus de tout soupçon. Quand des  
20                corps policiers nous disent que la pratique décriée  
21                de porter un bracelet sous le prétexte de la  
22                solidarité, de la confrérie policière serait tout à  
23                fait inacceptable ailleurs, je me dis, "Pourquoi  
24                c'est accepté ici? Pourquoi tout ça et plus  
25                encore?".

1           Monsieur le Commissaire, la situation est telle  
2           que nous devons nous en remettre à d'autres  
3           instances où les victimes auront peut-être une  
4           meilleure écoute, et je l'avance, pas parce que...  
5           pas pour critiquer le travail que vous faites, comme  
6           je le disais plus tôt, votre travail a été admirable  
7           au niveau de l'écoute des témoignages que vous avez  
8           reçus, mais en même temps peut-être un peu... à  
9           court sur les recours que les victimes auraient pu  
10          avoir, et ça, c'est quelque chose que nous avons  
11          entendu tout au cours de vos travaux en dehors de  
12          cette... de ce contexte qui... que nous avons devant  
13          vous... devant nous aujourd'hui.

14           Je me permettrais peut-être, parce qu'à mes  
15          yeux c'est important, de revenir sur les quatre (4)  
16          recommandations. Elles sont précises quant à leurs  
17          intentions et encore une fois au-delà de tous les  
18          commentaires qui vous ont été faits, et notre  
19          mémoire, comme vous l'avez sans doute constaté,  
20          relève des passages importants de leaders qui sont  
21          venus devant vous témoigner, et pour l'APNQL, il n'y  
22          a pas de doute que nous sommes en appui et nous  
23          sommes solidaires des commentaires qui vous ont été  
24          soumis, mais en même temps, je vais passer, si vous  
25          me le permettez, à travers les quatre (4)

1           recommandations et paraphraser un peu les intentions  
2           derrière chacune d'entre elles, et je laisserai le  
3           soin, évidemment, à Me Sioui et Me Larochelle de  
4           poursuivre.

5           Première recommandation, que la Commission  
6           supporte les victimes désireuses de déposer des  
7           communications individuelles devant le Comité pour  
8           l'élimination de la discrimination à l'égard des  
9           femmes ou devant d'autres instances internationales.

10          Cette recommandation s'arrime dans le désir  
11          profond de l'APNQL de faire en sorte que les membres  
12          des Premières Nations qui ont été victimes d'abus  
13          puissent recevoir les réparations appropriées. En  
14          effet, ni l'Enquête nationale ni cette Commission  
15          n'ont le pouvoir d'ordonner des réparations  
16          individuelles envers les victimes.

17          Quant à la Commission Viens, son mandat lui  
18          proscrit spécifiquement de blâmer quiconque ou de  
19          conclure quoi que ce soit quant à la responsabilité  
20          civile, pénale ou criminelle de personnes ou  
21          d'organisations. Les mêmes limites sont imposées à  
22          l'Enquête nationale qui mentionne dans son rapport  
23          provisoire que l'enquête publique qu'elle effectue  
24          ne lui permet pas, et je cite: « de résoudre des cas  
25          particuliers ou de déclarer qui est responsable sur

1 le plan légal ». Par conséquent, même si cette  
2 Commission et l'Enquête nationale parvenaient à  
3 formuler des recommandations exemplaires et même si  
4 ces dernières étaient mises en oeuvre de façon  
5 satisfaisante, cet exercice porté vers l'avenir et  
6 qui pourrait à la limite être considéré comme une  
7 forme de réparation collective risque de n'apporter  
8 qu'un soulagement relatif aux victimes d'abus et de  
9 crimes subis et relatés devant la Commission.

10 Le Comité pour l'élimination de la  
11 discrimination à l'égard des femmes a d'ailleurs  
12 noté les carences et le vide laissé par l'Enquête  
13 nationale en ce qui concerne les dossiers des  
14 victimes. Afin d'éviter que leurs expériences  
15 choquantes et tragiques ne soient simplement  
16 instrumentalisées et ultimement oubliées, les  
17 communications individuelles sur la Convention sur  
18 l'élimination de toutes les formes de discrimination  
19 à l'égard des femmes viseraient... viseraient à  
20 offrir aux victimes ce que la Commission et  
21 l'Enquête ont dans une certaine mesure failli à  
22 régler, soit la résolution de cas individuels.

23 Recommandation numéro 2, que la Commission  
24 affirme clairement le droit des Premières Nations  
25 d'assurer leurs propres services policiers ou d'en

1           recevoir qui soient adaptés culturellement à la  
2           réalité de chaque communauté et que la Commission  
3           prenne position sur les implications qui découlent  
4           de ce constat.

5           La preuve faite devant la Commission aura  
6           révélé toutes les difficultés associées à la  
7           prestation de services policiers aux membres des  
8           communautés des Premières Nations. Elle a également  
9           révélé ce traumatisme toujours ressenti par les  
10          membres des Premières Nations face aux corps  
11          policiers étrangers. Ces traumatismes, ces  
12          traumatismes sont lointains et profonds et se sont  
13          actualisés jusqu'à ce jour à travers de trop  
14          nombreuses manifestations.

15          Force est de constater qu'il existe  
16          malheureusement deux (2) poids, deux (2) mesures en  
17          matière de sécurité publique au Québec et que la  
18          sécurité est assurée d'une manière variable en  
19          fonction de votre identité et de l'endroit où vous  
20          vous trouvez, or, les membres des Premières Nations,  
21          hommes et femmes, peu importe où ils ou elles se  
22          trouvent, ont le droit de recevoir une protection  
23          égale et équivalente à toute autre personne se  
24          trouvant au Québec. Il est donc crucial que cette  
25          Commission rappelle à nouveau au Québec que le droit

1 des Premières Nations à se doter de leurs propres  
2 forces policières ne saurait être compromis par des  
3 questions de financement ou de renouvellement de ces  
4 financements.

5 Recommandation numéro 3, que le Québec adopte  
6 et mette en oeuvre la Déclaration des Nations Unies  
7 sur les droits des peuples autochtones.

8 Je serais tenté de dire que c'est une  
9 résolution qui parle d'elle-même. L'APNQL considère  
10 que le Québec doit être incité à adhérer sans plus  
11 tarder à ce texte. La Déclaration des Nations Unies  
12 sur les droits des peuples autochtones fait  
13 consensus sur la scène internationale où même le  
14 Canada clame sur toutes les tribunes qu'il est en  
15 train de mettre en oeuvre la Déclaration. En effet,  
16 depuis mai deux mille seize (2016), le Canada  
17 appuierait sans réserve la Déclaration, la  
18 Déclaration des Nations Unies sur les droits des  
19 peuples autochtones. En deux mille dix-huit (2018),  
20 le gouvernement fédéral a même publié un document  
21 édictant les principes régissant la relation du  
22 gouvernement avec les peuples autochtones dans  
23 lequel il réitère, entre autres, qu'il respectera  
24 son engagement envers la mise en oeuvre de la  
25 Déclaration par un examen de ses lois et politiques

1 et au moyen d'autres initiatives et mesures de  
2 collaboration. Mentionnons au passage que cette  
3 publication s'est faite sans consulter au préalable  
4 les Premières Nations. Indépendamment de la  
5 position de la Couronne à cet égard, les Premières  
6 Nations, de leur côté, se trouvent dans un processus  
7 d'affirmation de leurs droits ancestraux et  
8 territoriaux qui découlent de leur souveraineté  
9 inhérente, comme nous l'affirmions encore récemment.

10 Et finalement, la quatrième et dernière  
11 recommandation, que soient enfin créées des entités  
12 permanentes chargées 1) du dialogue et de la  
13 négociation, et 2) de s'assurer que l'activité  
14 gouvernementale provinciale soit assujettie et  
15 respecte les normes nationales et internationales en  
16 matière de droits relatifs aux Autochtones.

17 Il faut se rendre à l'évidence que toutes les  
18 commissions et enquêtes du monde ne pourront  
19 remplacer un vrai dialogue constructif et continu.  
20 Plutôt que d'attendre l'éclosion du prochain  
21 scandale concernant la relation entre les Premières  
22 Nations et la Couronne, il faut envisager dès à  
23 présent la création d'une entité assurant un  
24 dialogue continu. Cette entité pourrait prendre la  
25 forme d'un forum permanent et compétent pour traiter

1 de tous les sujets intéressant la relation entre les  
2 Premières Nations et le Québec. Un premier mandat  
3 pourrait être la mise en oeuvre et le suivi des  
4 recommandations qui émaneront de la présente  
5 Commission. Sa composition pourrait se décliner de  
6 différentes façons en fonction des sujets devant  
7 faire l'objet d'un dialogue ou de négociations. Par  
8 exemple les négociations concernant les aspects  
9 rejoignant l'ensemble des exigences de base des  
10 Premières Nations relativement aux services de  
11 police pourraient s'y tenir. Les modalités de mise  
12 en oeuvre de la Déclaration de l'ONU pourraient  
13 aussi y être convenues.

14 Le gouvernement fédéral s'est doté en janvier  
15 deux mille dix-huit (2018) d'un ombudsman canadien  
16 de la responsabilité des entreprises afin de  
17 vérifier, entre autres, que les activités  
18 commerciales des entreprises canadiennes à  
19 l'étranger respectent les droits de l'homme.

20 Créer un ombudsman sur un thème précis et lui  
21 donner l'expertise et les ressources nécessaires  
22 pour mener à bien sa mission apparaît à l'APNQL  
23 comme une possibilité à explorer. Évidemment, il  
24 faudra définir le mandat, la mission et les moyens  
25 d'un tel ombudsman, mais il ne serait pas inutile



1 qu'un tel personnage suive de plus près l'activité  
2 gouvernementale québécoise qui est très fréquemment  
3 susceptible d'affecter les droits et les intérêts  
4 des Premières Nations afin de s'assurer que toutes  
5 les obligations qui pèsent sur les épaules de la  
6 Couronne soient dûment respectées. Un tel organisme  
7 pourrait également être chargé de la surveillance,  
8 de la mise en oeuvre des recommandations de la  
9 Commission si l'entité de dialogue et de négociation  
10 tardait à être mise en oeuvre.

11 À ce stade-ci, l'APNQL n'émet pas de préférence  
12 quant à l'entité qui serait chargée de la mise en  
13 oeuvre des recommandations de cette Commission, par  
14 contre, ce qu'elle craint par-dessus tout, c'est que  
15 le rapport de cette Commission finisse comme de  
16 nombreux autres, sur les tablettes d'un parlement  
17 quelque part.

18 L'APNQL souligne simplement qu'elle souhaite  
19 ardemment que des efforts concrets et tangibles  
20 soient déployés afin de s'assurer de la mise en  
21 oeuvre diligente de ces recommandations. À cet  
22 effet, l'APNQL exige de participer activement en  
23 amont et en aval à la définition et à la mise en  
24 oeuvre des recommandations qu'elle jugera  
25 satisfaisantes parmi celles qui seront formulées par

1           cette Commission. En clair, l'APNQL s'opposera à  
2           toute forme de mise en oeuvre unilatérale et imposer

1 des recommandations auxquelles elle ne serait pas  
2 partie prenante. Donc à ce stade-ci, Monsieur le  
3 Commissaire, j'aimerais passer la parole à Me Sioui.

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Merci, Chef Picard. Me Sioui, on vous écoute.

6 **Me WINA SIOUI :**

7 Le micro est allumé, oui?

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Oui.

10 **Me WINA SIOUI :**

11 Donc bonjour. Merci, Chef Picard. Alors, bon, je  
12 me suis présentée, Wina Sioui, mais je voulais en  
13 commençant simplement dire que je suis évidemment  
14 une femme, mais une femme issue des Premières  
15 Nations du Québec. Je suis une Huronne-Wendat, mais  
16 je suis également de la communauté Anishnabe  
17 Abitibiwinni, Pikogan, et je salue particulièrement  
18 mon chef qui est dans la salle, chef David  
19 Kistabish.

20 Alors j'aimerais commencer mon... ma partie de  
21 la présentation en revenant à l'essentiel.

22 L'essentiel, quant à nous, ce sont les victimes, ce  
23 sont les membres des Premières Nations qui ont été  
24 ou qui sont victimes, et si on parle de victimes, eh  
25 bien, il est inévitable d'aborder la question de la

1           conduite policière, car c'est précisément ce qui est  
2           au coeur de la présente Commission, c'est ce qui  
3           a... qui est à l'origine de la création de la  
4           présente Commission d'enquête.

5           Alors dans le contexte de nos... de vos  
6           travaux, pardon, certains dossiers d'enquête ont été  
7           présentés, des dossiers d'enquête qui illustraient  
8           des situations souvent inacceptables,  
9           problématiques, questionnables, inquiétantes. Ce  
10          que l'on a vu, en fait, c'est le résultat ou la  
11          manifestation concrète de ce que représente la  
12          discrimination, puis même, il faut pas avoir peur  
13          des mots, du racisme qui existe dans différents  
14          contextes qui ont été présentés devant vous.

15          On les a vus, on les a entendus, vous les avez  
16          vus, les vidéos, vous avez vu les témoignages, on a  
17          entendu les rapports d'enquête, en tout cas, de ceux  
18          qui ont été présentés, on parlait... on en a toute  
19          une panoplie, là, d'exemples, on peut parler de cure  
20          géographique, profilage racial, de détention qu'on  
21          peut dire arbitraire, des gens qui savent même pas  
22          pourquoi qu'ils sont apportés au poste de police,  
23          euh... ils marchaient dans la rue, le manque de  
24          suivi ou de communication qui a... qui a pas eu lieu  
25          aux familles suite à un décès, par exemple, d'un

1 être proche, des policiers qui rient d'une personne  
2 en difficulté, le refus d'aider des membres des  
3 Premières Nations en situation de détresse, des  
4 rapports d'événement ou d'infraction remplis de  
5 préjugés, de stéréotypes, de commentaires racistes.

6 On pense aussi à une situation dans laquelle  
7 quatre (4) policiers hommes qui sont intervenus sur  
8 une femme, une femme victime, une femme des  
9 Premières Nations, en utilisant une force excessive  
10 et certainement non justifiée. Mais bon,  
11 évidemment, on n'est pas ici pour porter le blâme  
12 sur personne, aucun individu en particulier, on n'a  
13 pas le droit, la Commission ne peut pas, c'est pas  
14 son mandat. On n'est donc pas ici pour accuser qui  
15 que ce soit, on n'est pas en moyen de faire ça.  
16 Néanmoins, ce que vous avez entendu, Monsieur le  
17 Commissaire, et ce qu'on a entendu aussi est grave,  
18 troublant et problématique. Il y a un problème,  
19 c'est clair, et ça doit être corrigé, ça doit être  
20 changé.

21 Vous avez entendu une preuve parcellaire de  
22 personnes qui ont eu des interactions avec la  
23 police, avec des préjudices variables. Il y avait  
24 parfois peut-être des doutes, il y avait  
25 certainement des certitudes, mais tout ceci a

1 illustré un... un paradoxe. Le paradoxe c'est que  
2 d'un côté on a... on a invité les victimes à venir  
3 présenter leur drame, leur histoire, ce qu'elles ont  
4 vécu, on en avait besoin, parce que c'était ça qui  
5 représentait un peu, si on peut dire, le gaz de la  
6 Commission d'enquête, on n'aurait pas pu avoir de  
7 Commission d'enquête sans ce partage-là, sans...  
8 c'est d'ailleurs pour ça que la Commission d'enquête  
9 a été créée, hein, on... parce qu'à la base, il y a  
10 des victimes qui se sont exprimées, qui ont eu le  
11 courage de s'exprimer envers et contre tous, et  
12 c'est ce qui a nourri les travaux de la Commission.  
13 Mais qu'est-ce que vous, Monsieur le Commissaire,  
14 vous pouvez faire avec ça, avec ces témoignages-là?

15 Il y a une chose est sûre, puis ça, je tiens à  
16 le souligner puis on tient à le souligner, c'est que  
17 vous avez été d'une écoute exemplaire, vous avez été  
18 d'un professionnalisme, et toute votre équipe, mais  
19 on vous a vu à l'oeuvre, puis moi, je vous ai vu,  
20 j'ai... vraiment, on vous remercie puis c'est  
21 important de le souligner, vous êtes un... un allié.

22 Vous avez offert des mots réconfortants, des  
23 mots... une empathie, une ouverture, mais au-delà de  
24 tout ça, même si peut-être vous auriez pu être tenté  
25 d'offrir certaines... d'aller plus loin ou d'offrir

1           certaines réparations ou peut-être qu'il y en a qui  
2           sont venues en tête, des réparations auxquelles les  
3           victimes auraient droit ou ont droit, mais vous avez  
4           pas pu, vous ne pouvez pas. Le fait est indéniable,  
5           il y a des victimes, il y a des familles, il y a des  
6           membres des Premières Nations ou des... même des  
7           communautés tout entières qui ont souffert et qui  
8           souffrent encore.

9           Les témoignages et l'ensemble de la preuve qui  
10          a été faite dans le cadre des travaux de la présente  
11          Commission d'enquête, ce que ç'a révélé, en tout  
12          cas, quant à nous, ç'a révélé l'ampleur du gouffre à  
13          surmonter avant que les membres des Premières  
14          Nations puissent recevoir des services publics de  
15          qualité qui soient exempts de discrimination, de  
16          préjugés et de racisme et qui soient financés d'une  
17          manière adéquate et satisfaisante et même équitable.

18          On a pu également constater le nombre  
19          anormalement élevé d'allégations d'acte criminel  
20          incluant des actes, pardon, incluant des agressions  
21          sexuelles puis des abus de pouvoir de toutes sortes,  
22          on en a... on en a parlé un peu plus tôt, qui  
23          visaient des policiers, notamment de la SQ, de la  
24          Sûreté du Québec, à l'encontre des femmes des  
25          Premières Nations, dans un premier temps de

1 Val-d'Or, mais partout ailleurs au Québec. Mais qui  
2 est responsable? La question se pose. Vous pouvez  
3 possiblement vous-même, Monsieur le Commissaire,  
4 vous poser la question, puis, bon, quelqu'un de  
5 raciste serait sûrement tenté de répondre  
6 instinctivement, "Bien, c'est les Autochtones, les  
7 Indiens qui sont responsables de leur propre sort,  
8 qu'ils s'occupent de leurs affaires puis ils sont  
9 responsables", mais c'est pas ça ici, c'est pas ça.

10 Vous, Monsieur le Commissaire, vous le savez.  
11 Allez-vous leur dire que c'est autre chose, que le  
12 problème est ailleurs, qu'il n'est pas là le  
13 problème? En tout cas, chose certaine, vous pourrez  
14 certainement pas leur dire que c'est par exemple  
15 Jean ou virgule Pierre ou, euh... Luc qui est  
16 responsable. Pourquoi? En raison du mandat même de  
17 la Commission. Il vous sera impossible d'attribuer  
18 des responsabilités là où on serait tentés,  
19 naturellement, de le faire. Personne va être puni.

20 Donc on n'a pas de procédure, on n'a pas de  
21 mécanisme qui permettraient de dire à une victime,  
22 "Qu'est-ce que t'as vécu, là, c'est horrible, c'est  
23 pas correct, ça aurait jamais dû arriver, puis  
24 sais-tu quoi, on l'a punie, la personne qui a fait  
25 ça, puis ça [ne] se reproduira plus jamais". On



1           peut pas, on peut pas faire ça, c'est pas possible  
2           dans le cadre du mandat de cette Commission.

3           Donc quand on parle de... d'adresser la  
4           situation, on parle de possibilité d'offrir des  
5           réparations, des remèdes, et quand on parle de  
6           réparations, justement, on pense à quoi? Bien, une  
7           réparation, ça pourrait aller de la simple  
8           réprimande, ça pourrait aller jusqu'aux dommages et  
9           intérêts, ça peut passer par la prison, et avec tout  
10          ce qui se trouve entre tout ça, là, ça pourrait  
11          être... ah, je voulais faire une petite blague, là,  
12          mais ça pourrait même être des travaux  
13          communautaires forcés dans les communautés des  
14          Premières Nations, bon, c'est une idée, on a...  
15          toutes les idées sont bonnes, mais non, tout ce que  
16          vous pouvez offrir aux victimes, ce sont des  
17          recommandations qui vont être dans votre rapport, et  
18          des recommandations, bon, principalement de nature  
19          politique pour améliorer ou carrément changer,  
20          corriger des situations puis tenter de faire en  
21          sorte de possiblement de créer des ponts et  
22          d'améliorer le vivre ensemble et certainement la  
23          situation qui entoure les relations avec les...  
24          entre le Québec et les Premières Nations.

25          Mais bon, c'est clair, il y a un problème,

1           là, je pense pas que personne peut dire le  
2           contraire, c'est... c'est la raison même de la  
3           création de la Commission. Mais quelle est la  
4           source du problème? Bien, ce qui ressort, c'est  
5           qu'au-delà de toute responsabilité individuelle, que  
6           vous n'explorerez pas de toute façon, c'est pas le  
7           mandat de la Commission, mais c'est une attitude  
8           prédominante et institutionnalisée, par exemple, et  
9           c'est ce qui nous préoccupe particulièrement ici, au  
10          sein des corps policiers, notamment la SQ.

11                 Les travaux de la présente Commission d'enquête  
12          ne visent pas ici un ou quelques ou des événements  
13          isolés, on fait pas face non plus à une situation  
14          qui mettrait en cause des écarts de comportement  
15          marginiaux, non, c'est pas ça, au contraire, on fait  
16          face à une situation généralisée de nombreux cas et  
17          une attitude beaucoup trop répandue dans tous les  
18          services publics. Cette attitude-là, là, justement,  
19          qui est trop répandue, bien, elle concerne, oui, la  
20          discrimination, ça, c'est certain, mais comme je  
21          l'ai dit tantôt, un peu plus tôt, il faut pas avoir  
22          peur des mots, elle concerne aussi le racisme, le  
23          racisme qui prévaut depuis tellement d'années, trop  
24          d'années. Donc la source du problème, elle est  
25          certainement pas liée à la compétence, c'est pas ça

1 le problème, c'est pas un problème de compétence.

2 Le problème, c'est un problème d'attitude trop  
3 répandu, c'est un problème de mentalité à changer.

4 Par exemple, quand un policier, dans le cadre  
5 d'une intervention policière, s'il entre dans une  
6 maison et il tue quelqu'un, il va avoir une enquête  
7 qui va être déclenchée automatiquement, un rapport  
8 va être fait et tout ce travail-là va nous permettre  
9 de faire la lumière sur l'événement, une lumière  
10 complète sur une situation bien précise, puis le  
11 problème ici va viser directement une personne puis  
12 on va savoir ce qui en retourne, tout le monde va le  
13 savoir, mais dans notre situation ici, comme le  
14 problème est plus gros, comme le problème n'est pas  
15 unique ou localisé ou individuel, il est généralisé,  
16 bien, on n'a pas le droit à ce même processus-là, on  
17 n'a pas le droit au processus normal, on est privés  
18 d'un éclairage extrêmement important qui permettrait  
19 aux victimes de connaître précisément les tenants et  
20 aboutissants de toutes... de chaque enquête, pardon,  
21 chaque manque, chaque abus.

22 C'est la persistance de la situation qui nous  
23 permet de conclure qu'il y a une forme de tolérance  
24 à l'égard de la discrimination et même du racisme de  
25 la part des acteurs institutionnels. En fait, tout

1 le monde s'est mis la tête dans le sable depuis  
2 beaucoup trop longtemps. Ça m'amène à la partie de  
3 ma présentation qui s'appelle « Besoin de lumière ».

4 Donc tout le travail qui est fait par la  
5 présente Commission d'enquête a permis, oui, de  
6 faire une certaine lumière, d'apporter une certaine  
7 lumière, une lumière importante, une lumière qui  
8 était nécessaire sur la manifestation, sur le  
9 résultat du racisme, comment ce racisme-là ou cette  
10 discrimination-là s'exprime dans le quotidien. On  
11 a... on en a eu des... des exemples de situations,  
12 de ce résultat, de ce racisme, mais par contre, là  
13 où la lumière a peut-être manqué, où on a très peu  
14 eu de lumière, c'est sur les processus, les  
15 processus internes, par exemple, ou particulièrement  
16 ceux au sein de la Sûreté du Québec. En effet, ces  
17 processus internes là, malheureusement, n'ont pas  
18 été et ne le seront jamais partagés à la présente  
19 Commission, en tout cas, pas de façon satisfaisante.

20 Quant à nous, une chose est sûre, c'est que la  
21 SQ aurait eu... elle avait, plutôt, la parfaite  
22 occasion à saisir pour s'ouvrir, pour partager, pour  
23 avoir un dialogue constructif avec la Commission et  
24 aussi avec nous, avec les membres des Premières  
25 Nations, avec... avec les Premières Nations. Ce

1 genre d'ouverture là, ce que ça aurait permis, bien,  
2 ça aurait permis une meilleure compréhension des  
3 dynamiques internes, et ça, ça vous aurait aussi  
4 permis, Monsieur le Commissaire, d'être, euh...  
5 d'être peut-être plus en mesure de déterminer  
6 l'envergure ou encore la nature du problème.

7 Bien, par exemple, quand on parle d'envergure  
8 du problème, bien, on peut se demander est-ce que la  
9 hiérarchie fait face à de la résistance par des  
10 subalternes, ou pire encore, est-ce qu'elle est  
11 empreinte elle-même, cette hiérarchie, d'une telle  
12 attitude? On le sait pas, puis on le saura pas. La  
13 SQ est fermée comme une huître, elle refuse même de  
14 reconnaître ou de s'excuser de quoi que ce soit, on  
15 l'a vu, on a été témoin de ça. Pire encore, elle a  
16 usé de représailles contre les médias, contre les  
17 victimes elles-mêmes, elle a usé de moyens de  
18 pression démontrant une solidarité malsaine, et ça,  
19 c'est le côté sombre de la SQ. Il y a donc une part  
20 d'ombre qui ne nous sera jamais révélée.

21 Ça m'amène à vous... à vous partager une  
22 citation, c'est un juge américain, un juge de la  
23 Cour suprême des États-Unis, là, années... dans les  
24 débuts des années... au début du vingtième siècle,  
25 qui a dit un jour, je le dis en français, là, que la

1 lumière du soleil est le meilleur des désinfectants.  
2 Quand même. Cette situation nous éclaire ou cette  
3 citation nous éclaire. Pour s'attaquer au racisme,  
4 on a besoin de cette lumière, et c'est justement de  
5 cette même lumière à laquelle je fais référence  
6 qu'on a été privés.

7 L'exemple de l'entente qui entoure le retrait  
8 des bracelets rouges qui étaient portés par  
9 l'ensemble des policiers de la SQ, c'est un exemple  
10 de cette lumière dont on a été privés. Quelle est  
11 la contrepartie ou quelle est la teneur du deal?  
12 Parce que c'était un deal qui a fait en sorte que  
13 les policiers ont cessé ou ont accepté enfin après  
14 plus de deux (2) ans de cesser de porter ces fameux  
15 bracelets rouges, puis je... je me dois de le  
16 rappeler, qu'ils étaient perçus comme... par les  
17 Premières Nations, par les femmes des Premières  
18 Nations, mais par l'ensemble des Premières Nations,  
19 puis j'irais même plus loin, par une bonne partie de  
20 la société, qu'ils étaient perçus comme  
21 provocateurs, intimidateurs, offensants et  
22 certainement, je fais un petit jeu de mots, là, mais  
23 certainement à des années-lumière de la  
24 réconciliation. En quelque sorte, ce qu'on en tire  
25 de ça, c'est que les femmes des Premières Nations

1 ont été utilisées comme monnaie d'échange pour  
2 obtenir autre chose dans un deal qu'on saura jamais.  
3 Obtenir quoi, obtenir autre chose, mais on sait pas  
4 quoi et on n'a pas d'idée, on le saura pas.

5 Donc on le sait, il y a un sérieux problème,  
6 c'est pour ça qu'on est ici, mais on a entendu... on  
7 a entendu beaucoup... on a entendu tout ce qui a été  
8 partagé par les... les experts qui ont présenté  
9 devant vous, les témoins, les... les rapports  
10 d'enquête du SPVM qui ont été présentés, alors tout  
11 ça nous a démontré, comme je le disais un peu plus  
12 tôt, le résultat du racisme, du moins une partie de  
13 ce résultat. Et tout ce résultat, particulièrement  
14 les enquêtes du SPVM ont justement été examinées par  
15 une experte du droit international, Me Fannie  
16 Lafontaine.

17 Me Fannie Lafontaine c'est, vous le savez c'est  
18 certain, mais pour les besoins de la cause, c'est  
19 l'observatrice civile indépendante qui a été nommée  
20 par le Québec en deux mille seize (2016) pour  
21 observer le déroulement des enquêtes menées par le  
22 SPVM pour évaluer l'intégrité et l'impartialité des  
23 enquêtes. On le connaît, là, aujourd'hui, hein, on  
24 connaît la conclusion de son premier rapport qui a  
25 déjà été publié, qui a été publié, qui est connu,

1 les enquêtes du SPVM, bien, elles ont été bien  
2 faites, c'est ce qu'elle conclut, c'est ce qu'elle  
3 dit, elle conclut intégralité, impartialité, sceau  
4 étampé de Fannie Lafontaine.

5 Donc dans son rapport, Fannie Lafontaine, ce  
6 qu'elle dit ou la seule explication, en fait,  
7 qu'elle peut donner pour justifier qu'il y a pas ou  
8 très peu eu de sanctions ou d'accusations, c'est  
9 justement en raison de, et là, je cite son... son  
10 rapport, « de l'existence d'un racisme systémique au  
11 sein des institutions policières du Québec », et  
12 c'est cette même experte neutre et indépendante  
13 choisie par le Québec qui nous le dit. Elle mâche  
14 pas ses mots, elle met le doigt exactement sur la  
15 cause qu'elle a identifiée : le racisme systémique  
16 au sein des institutions policières du Québec.

17 Le problème n'est pas tant dans la façon de  
18 mener les enquêtes, il est donc ailleurs. Il se  
19 trouve, comme je l'ai mentionné un peu plus tôt,  
20 dans les mentalités à changer, mais aussi, on doit  
21 le dire, aussi dans un processus qui est tout  
22 simplement pas adapté aux réalités et aux cultures  
23 des Premières Nations.

24 J'arrive maintenant à l'après-Commission. Donc  
25 la Commission termine son mandat bientôt, celui de



1 Fannie Lafontaine aussi se termine bientôt, en fait,  
2 de ce que... de ce que l'on en comprend, son  
3 travail, maintenant, se fait sur la portion... on  
4 appelle la phase 2 des enquêtes du SPVM, les  
5 enquêtes qui... qui ont suivi, là, à partir d'avril  
6 deux mille seize (2016) et qui seraient toujours en  
7 cours, en tout cas, qui seraient pas terminées, et  
8 elle doit rendre un... elle doit rendre son rapport  
9 sur cette phase 2 lorsque les enquêtes seront  
10 terminées, et je voulais simplement ajouter ici ou  
11 préciser qu'on souhaite aussi que son rapport soit  
12 rendu public, mais une fois le rapport rendu, qui va  
13 maintenant... ou le rapport rendu et la phase 2 des  
14 enquêtes terminée, Fannie Lafontaine va rentrer chez  
15 elle, Monsieur le Commissaire, et votre équipe  
16 aussi, alors qui va maintenant assurer l'observation  
17 des enquêtes? Parce qu'il va en avoir encore des  
18 enquêtes. On sait qu'une unité spéciale a été mise  
19 en place au sein du BEI, le Bureau des enquêtes  
20 indépendantes, pour justement enquêter sur les  
21 plaintes faites par les membres des Premières  
22 Nations à l'encontre d'un policier membre d'un corps  
23 policier au Québec.

24 Lors de son témoignage devant vous, je tenais à  
25 rappeler ce que Me Lafontaine a résumé comme étant

1 les éléments cruciaux de son premier rapport. En  
2 fait, j'en présente trois (3). Le premier c'est que  
3 c'est pas parce qu'aucune accusation a été portée  
4 par le DPCP lors de la première phase que les  
5 événements n'ont jamais eu lieu, ou peu  
6 d'accusations, là, donc c'est pas parce que le  
7 résultat c'est de ne pas porter d'accusations qu'une  
8 situation n'a pas existé, 2) elle conclut qu'un  
9 retour en arrière de la police qui enquête sur la  
10 police sans observateur ou sans mesure de  
11 transparence, ce n'est plus une option, et 3) qu'il  
12 est fondamental de convenir d'un plan qui respecte  
13 la façon dont les Premières Nations veulent que les  
14 enquêtes criminelles se conduisent quand on parle  
15 d'allégations visant des policiers.

16 À ce stade-ci, l'une des craintes que l'on peut  
17 émettre à l'endroit du BEI vise donc notamment...  
18 vous comprendrez que j'arrive à la transparence, la  
19 lumière des enquêtes. Alors on émet cette... cette  
20 crainte-ci à ce stade-ci. Mais selon ce qui a été  
21 présenté devant vous, Monsieur le Commissaire, il  
22 fait aucun doute qu'il est crucial donc d'assurer un  
23 éclairage ou d'assurer une lumière, comme le  
24 mentionnait si sagement le juge de la Cour suprême  
25 des États-Unis, afin d'agir comme désinfectant,

1           comme le rôle joué par Fannie Lafontaine et aussi  
2           comme elle l'a conclu dans son premier rapport.

3           Donc tout comme Me Lafontaine nous l'indique,  
4           ce à quoi on doit s'attaquer, c'est carrément le  
5           racisme systémique. Le défi est majeur, vous allez  
6           devoir vous attaquer à des mentalités, à des  
7           stéréotypes, à des préjugés, et votre arme pour vous  
8           attaquer à ça, c'est des recommandations. Tout un  
9           défi, parce que ce que l'on veut c'est de mettre en  
10          place des outils et des mécanismes pour s'assurer de  
11          contrer ce fléau qu'est le racisme. C'est certain  
12          que ça va être difficile, mais on n'a pas le choix.  
13          Il faut en faire des recommandations, on en a fait,  
14          nous, l'Assemblée des Premières Nations Québec-  
15          Labrador en a fait des recommandations, c'est  
16          essentiel d'en faire, il faut y croire aussi, il  
17          faut croire en ça, il faut... faut avoir aussi jeté  
18          un regard, euh... quand même, euh... positif ou  
19          croire que les choses peuvent changer, parce qu'une  
20          chose est certaine, ce qui serait pire, ce serait de  
21          pas en faire, pas faire de recommandations, mais on  
22          aura beau avoir les meilleures recommandations au  
23          monde et leur meilleure mise en oeuvre au monde,  
24          s'il y a pas de volonté politique ou de désir réel  
25          de changer les choses, elles vont rester

1 lettre morte, vos recommandations.

2 Ah, en parlant de recommandations aussi, on  
3 s'est amusés un petit peu, Me Larochelle et moi. On  
4 s'est dit, "Des recommandations, il y en a-tu eu des  
5 rapports dans le passé", t'sé, il y en a... fait  
6 qu'on a dit, "*Eille*, on va toutes les mettre dans un  
7 document, on va les rassembler ensemble puis on va  
8 voir qu'est-ce que ça va donner". Ça nous a donné  
9 un document de... presque trois cents (300) pages de  
10 recommandations, hein, on peut penser le rapport de  
11 la Commission d'enquête, le rapport de la Commission  
12 royale d'enquête sur les peuples autochtones, le  
13 rapport d'enquête sur Ipperwash, Stonechild, la  
14 Commission vérité et réconciliation, qui contiennent  
15 toutes... puis on en a... et j'en passe, qui  
16 contiennent toutes d'excellentes recommandations, on  
17 pourrait les piger, choisir au hasard, regarder  
18 qu'est-ce qui nous tente plus aujourd'hui, demain,  
19 puis ce serait tout des bonnes recommandations,  
20 votre rapport va comprendre des bonnes  
21 recommandations, et puis comme on dit dans notre  
22 mémoire, une chose qui est certaine, c'est qu'on  
23 peut résumer à toutes... toutes ces  
24 recommandations-là à une seule : Respectez-nous.

25 S'il y a pas de désir réel, pas d'effort

1 politique et médiatique, toutes ces bonnes idées-là,  
2 tout votre bon travail, Monsieur le Commissaire,  
3 tout le travail de toute votre équipe aura servi à  
4 bien peu et on devra faire une nouvelle commission  
5 dans quelques années et des années qui vont passer  
6 encore trop vite, une nouvelle commission à mettre  
7 en place pour régler d'autres... d'autres problèmes  
8 et faire d'autres recommandations, va venir  
9 s'ajouter à notre longue liste déjà de trois cents  
10 (300) pages, mais bon.

11 La Commission, c'est un exercice non contraignant,  
12 hein, on le sait, c'est le fun, c'est cool, on...  
13 c'est une opportunité de se parler, d'échanger, de  
14 mieux se connaître, on est ouverts, c'est une  
15 opportunité de se dire qu'on se comprend, c'est même  
16 une opportunité, en tout cas, pour certains, de  
17 s'excuser.

18 Alors pour nous, à ce sujet-là, vous allez voir  
19 où j'en... vous allez sûrement me voir venir, mais  
20 c'est une ratée à ce niveau-là en ce qui concerne  
21 particulièrement la SQ, qui nous a montré un refus  
22 total de faire un travail d'introspection.

23 Pourtant, comme l'a mentionné un peu plus tôt chef  
24 Picard, vous le savez, il y a présentement une autre  
25 commission d'enquête en ce moment au pays, l'Enquête

1 nationale sur les femmes et les filles assassinées  
2 ou disparues. L'APNQL est également une partie  
3 devant cette enquête-là, et surprise, on a vu et on  
4 a pu être témoin que ça existe, ça existe des corps  
5 de police qui apprennent et tentent humblement de  
6 tirer des leçons du passé pour changer leurs façons  
7 de faire. Puis j'ai envie de citer un exemple en  
8 particulier parce que j'étais là quand la  
9 commissaire Brenda Lucki de la GRC à Régina, je  
10 pense c'est en juin dernier, elle a offert... elle a  
11 ouvert... en fait, ce qu'elle a fait, c'est qu'elle  
12 a commencé, la première chose qu'elle a fait, c'est  
13 qu'elle a commencé son témoignage en offrant des  
14 excuses en son nom personnel, au nom de son  
15 organisation, qui est la Gendarmerie royale du  
16 Canada, RCMP, elle a offert des excuses aux victimes  
17 et à leurs proches. Moi, j'étais là, comme j'ai  
18 dit, puis j'ai vu la tension baisser. Ah, on était  
19 prêts à écouter un peu plus en tout cas. On s'est  
20 dit, "Ah, O.K.". Ça... ça nous a permis de respirer  
21 un peu mieux. Et là, elle a, entre autres, elle a  
22 pris le temps de dire aux femmes des Premières  
23 Nations qu'elle saluait leur courage pour avoir  
24 dénoncé les injustices subies et tous ces moments-là  
25 où elles se sont senties bafouées, négligées,

1           rejetées par la GRC. Elle a précisé qu'elle  
2           déplorait sincèrement que pour bon nombre d'entre  
3           elles la GRC n'avait tout simplement pas été au  
4           rendez-vous, la GRC n'avait pas été à la hauteur  
5           comme service de police pendant cette terrible  
6           épreuve de... épreuve de leur vie. Elle a même  
7           insisté sur le fait que de toute évidence la GRC  
8           aurait pu faire mieux puis elle a fait la promesse  
9           que la GRC allait faire mieux, elle a pas fait...  
10          elle aurait pu faire mieux et elle va, elle se doit  
11          de faire mieux, parce qu'elle a terminé en disant,  
12          "Vous ne méritez rien de moins qu'un travail  
13          conscientieux et irréprochable de notre part dans  
14          votre communauté". Elle a pas commencé en disant,  
15          par exemple, que les organisations des Premières  
16          Nations ont des choses aussi à changer, hein, parce  
17          que "si on veut parler, nous, de changer, il y en a  
18          d'autres qui doivent changer". Non, c'est pas ça du  
19          tout, du tout, c'est un travail d'introspection et  
20          tourné vers l'avenir, un avenir meilleur, en tout  
21          cas, c'est la promesse qu'elle a fait.

22                 Il y a eu d'autres exemples aussi, je vais pas  
23          vous les citer tous en détail comme celui-ci, mais  
24          il y a d'autres exemples de chefs de police qui sont  
25          venus, de chefs de police au Canada qui sont venus

1           témoigner dans un esprit de réconciliation et  
2           d'ouverture, puis je tenais à souligner, là, il y  
3           avait... il y a le chef, entre autres, de police de  
4           Winnipeg puis il y a le chef de police, mais on dit  
5           la Force constabulaire royale de Terre-Neuve.

6           Aussi, particulièrement dans le contexte de  
7           l'Enquête nationale, je tenais à souligner un autre  
8           aspect digne de mention. Tandis que le représentant  
9           de la SQ qui a été envoyé par... qui a été envoyé  
10          par son organisation pour témoigner dans l'Enquête  
11          nationale, pendant que lui disait que... ou il  
12          confirmait que son organisation n'allait pas obliger  
13          les policiers à respecter l'uniforme en interdisant  
14          le port des bracelets rouges, il allait pas... la SQ  
15          allait pas faire ça, pourquoi, puis ça, il nous l'a  
16          répété à plusieurs reprises, donc sous le prétexte  
17          que l'organisation préfère convaincre plutôt que  
18          contraindre. C'est en quelque sorte un peu  
19          ironique, parce que plusieurs autres représentants  
20          de chefs de police, notamment la Police provinciale  
21          de l'Ontario, OPP, sont venus dire, elles, en même  
22          temps puis même dans la semaine, mais à d'autres  
23          reprises aussi, mais dans cette semaine-là, ça  
24          détonait, il y avait des chefs de police qui  
25          disaient "Nous..."... puis comme je le mentionne,



1           là, le... la Police provinciale de l'Ontario qui est  
2           venue dire, "Nous, ça aurait jamais... ça aurait  
3           jamais passé, on l'aurait interdit automatiquement".

4           Alors, on demande pas la perfection, c'est  
5           certain, il y a personne qui peut atteindre la  
6           perfection, en tout cas, j'en... j'en connais pas,  
7           mais au moins, avec ce genre d'attitude là, c'est un  
8           bon début pour avoir un dialogue constructif et  
9           espérer du changement puis y croire puis être  
10          positif envers le changement qui pourrait arriver,  
11          plutôt que de se frapper à une culture  
12          institutionnelle qui est fermée au changement et à  
13          l'imputabilité qui est extrêmement important aussi.  
14          Est-ce que c'est dû au fait que le Québec est une  
15          terre d'exception où tout se passe mieux  
16          qu'ailleurs, hein, je... je le sais pas, mais si on  
17          a la tête dans le sable, on peut peut-être penser  
18          ça.

19          Mais vous, Monsieur le Commissaire, on l'a  
20          vu, on a été témoin que vous l'aviez pas, la tête  
21          dans le sable, vous... certainement pas, vous étiez  
22          loin de ça. Le meilleur exemple qui me vient à  
23          l'esprit, c'est notamment votre troisième appel à  
24          l'action, vous vous rappellerez, il y a plusieurs  
25          chefs qui sont ici qui étaient là aussi le vingt-

1           deux (22) mars quand on est venus vous parler de la  
2           situation qui concernait les corps policiers des  
3           Premières Nations, et à toutes fins pratiques, là,  
4           sur-le-champ, vous nous avez écoutés, vous nous avez  
5           compris puis vous avez rendu votre appel à l'action,  
6           vous avez agi, puis on tient encore à vous remercier  
7           aussi pour votre action.

8           Puis justement, bon, en parlant des corps  
9           policiers des Premières Nations, ça m'amène à ce  
10          sujet. Je voulais vous... vous en parler un peu,  
11          parce qu'on en a quand même beaucoup parlé, hein,  
12          devant vous dans les... dans les différents  
13          témoignages, les mémoires, plusieurs mémoires  
14          parlent de la situation qui concerne les corps  
15          policiers des Premières Nations, mais il y a une  
16          chose, c'est quand qu'on voit puis quand qu'on  
17          constate l'attitude de la SQ, ça rend d'autant plus  
18          pressant, urgent et nécessaire de confirmer et de  
19          mettre tout, tout, tout en oeuvre pour que  
20          l'ensemble des Premières Nations, en tout cas,  
21          celles qui le souhaitent, aient leur propre corps  
22          policier. Et puis il faut que ces corps policiers  
23          là aussi soient reconnus à la hauteur du service  
24          essentiel qu'ils assurent. On doit leur donner les  
25          moyens de leurs ambitions.

1           La sécurité est un droit fondamental, un droit  
2           qui ne peut pas être assuré de façon variable ou  
3           pratiquement à géométrie ou à, pardon, non, à  
4           géographie variable, en fonction donc du lieu où on  
5           se trouve. Puis en passant aussi, hein, on parle  
6           des territoires des communautés des Premières  
7           Nations, mais il y a pas juste les Premières Nations  
8           qui se trouvent sur le territoire des Premières  
9           Nations, beaucoup de monde qui se trouve là. La  
10          sécurité... j'ai dans la tête "La sécurité est  
11          l'affaire de tous", mais je [ne] sais plus c'est  
12          dans quelle publicité qu'on entendait ça, mais...  
13          mais c'est vrai, la sécurité concerne tout le monde  
14          qui est présent sur le territoire... qui est présent  
15          au Québec.

16                Pour vous donner un exemple, j'ai demandé...  
17                c'est... hier, j'ai demandé à chef... le chef de  
18                police, le chef des Peacekeepers de Kahnawake,  
19                Dwayne Zacharie, j'ai dit, "Combien qu'il y a de  
20                monde qui passe par chez vous? Combien qu'il y a de  
21                monde qui passe sur votre territoire? Combien il y  
22                a de véhicules qui passent?". Bien, ce qu'il m'a  
23                répondu, on s'est dit qu'il gagnerait à la loto s'il  
24                mettait un poste de péage, mais en tout cas, il m'a  
25                dit quatre-vingt mille (80 000) par jour. Ça, ça

1 fait plus de vingt-neuf millions (29 M) de personnes  
2 dans des automobiles qui passent par année, c'est  
3 pas rien, il y en a du monde, là, que ça concerne,  
4 mais la situation est peut-être pas la même partout,  
5 mais la situation, euh... concerne tout le  
6 territoire.

7 Alors la situation qui concerne les corps  
8 policiers des Premières Nations et l'importance  
9 qu'ils aient leurs... ou qu'elles aient les moyens  
10 d'offrir des... des services comparables à tout  
11 autre corps policier, c'est l'affaire de tout le  
12 monde. Tout le monde devrait trouver ça extrêmement  
13 important et urgent d'agir.

14 Alors votre exercice est tourné vers l'avenir,  
15 c'est-à-dire faire des recommandations, espérer des  
16 changements politiques, mettre en oeuvre des  
17 recommandations contenues dans votre rapport final,  
18 mais justement, à la lumière des travaux, il semble  
19 donc qu'ultimement, la seule façon d'éradiquer le  
20 fléau que constitue le racisme systémique, ça doit  
21 nécessairement passer, vous l'avez dit à nombre...  
22 nombre occasions, ça doit passer par l'éducation  
23 et... certainement. On dirait... on vous dirait  
24 aussi l'éducation, pas seulement... Par exemple, on  
25 l'a dit, hein, ça prend de la formation, on a parlé

1 de l'importance que les corps policiers, euh...  
2 qui... au moins ceux qui ont à... à travailler  
3 particulièrement ou de façon quotidienne avec les  
4 communautés des Premières Nations, c'est important,  
5 c'est urgent qu'elles aient des formations, qu'elles  
6 soient sensibilisées sur les réalités et les  
7 cultures, les histoires, les droits des Premières  
8 Nations, mais ça sera pas suffisant. S'il y a juste  
9 ça, ça sera pas suffisant, ça sera pas suffisant  
10 pour éradiquer le racisme systémique. Il faut donc  
11 de manière profonde et urgente viser l'ensemble de  
12 la population et non seulement certains... certains  
13 services publics, parce que ces... ces personnes-là  
14 qui travaillent dans des services publics,  
15 l'ensemble de cette organisation institutionnelle ou  
16 gouvernementale, bien, quand ils rentrent à la  
17 maison, ils rentrent à la maison avec d'autre monde  
18 puis c'est... c'est tout le monde est en relation,  
19 alors c'est important et ça concerne tout le monde.  
20 J'ai les cheveux pris dans ma robe. En tout cas.

21 Donc comme je le disais, si on a le... même si  
22 on a les meilleures recommandations au monde et leur  
23 meilleure mise en oeuvre, si on change pas... si on  
24 n'arrive pas à changer les mentalités, on va faire  
25 du surplace.

1                   Je trouvais intéressant aussi de vous  
2                   mentionner un sondage qui... un récent, là, mois de  
3                   novembre, un récent sondage. Je sais pas s'il vous  
4                   a été présenté ici par la Commission de la santé et  
5                   des services sociaux, de la Commission de la...  
6                   l'APNQL, c'est ça. Donc ce sondage-là, il révèle  
7                   que deux (2) Québécois sur trois (3) qui savent, ils  
8                   savent que les enfants des Premières Nations sont  
9                   l'objet de discrimination au Québec, et pire encore,  
10                  que... qu'ils vont... qu'ils naissent avec moins de  
11                  chances que n'importe quel autre enfant de  
12                  développer leur plein potentiel au cours de leur  
13                  vie. En tout cas, on est au Canada, on est au  
14                  Québec, on est en deux mille dix-huit (2018), les  
15                  enfants des Premières Nations naissent encore avec  
16                  moins de chances que les autres puis la population  
17                  est au courant, elle en est consciente. Je pense  
18                  que ça démontre une chose, c'est que c'est évident  
19                  que c'est urgent d'agir. C'est pas... on peut pas  
20                  tolérer des situations comme ça, ça doit changer.

21                  Alors pour terminer ma partie, puis avant de  
22                  céder la parole à mon collègue, Me Larochelle, j'ai  
23                  commencé en vous parlant des victimes et je vais  
24                  terminer en revenant sur l'importance de ne jamais  
25                  les oublier.

1                   On a parlé de l'impossibilité de la présente  
2                   Commission de porter des blâmes individuels ou  
3                   d'offrir des réparations individuelles aux victimes,  
4                   alors face à ces constats, qu'est-ce qu'on peut  
5                   faire ou plutôt qu'est-ce que vous pouvez faire,  
6                   Monsieur le Commissaire, de plus pour les victimes?  
7                   C'est pourquoi on a pensé que... pardon, que en plus  
8                   des recommandations à faire, une partie de la  
9                   solution pourrait peut-être être de se tourner vers  
10                  le droit international, et c'est là-dessus que je  
11                  vais laisser la parole à mon collègue, Me  
12                  Larochelle, qui va vous présenter le fruit de nos  
13                  réflexions à ce sujet.

14               **LE COMMISSAIRE :**

15                  Bon, merci, Me Sioui. Me Larochelle, on vous  
16                  écoute.

17               **Me PHILIPPE LAROCHELLE :**

18                  Merci. Je sais pas si... je suis prêt à  
19                  continuer, mais je sais pas si... s'il serait pas le  
20                  temps de prendre une pause.

21               **LE COMMISSAIRE :**

22                  Si vous souhaitez prendre une pause, euh... Ça  
23                  dépend de la durée que vous... et je ne veux pas  
24                  vous limiter. Comme j'ai dit au chef Picard, on a  
25                  tout le temps qui sera nécessaire, alors...

1 **Me PHILIPPE LAROCHELLE:**

2 Le droit international, c'est long, mais ma  
3 présentation sera succincte, donc je... Je pense  
4 pas dépasser une demi-heure (½ h), là. Je sais pas  
5 si ça change le...

6 **LE COMMISSAIRE:**

7 Oh, une demi-heure (½ h). Peut-être que...  
8 peut-être que chef Picard aimerait ajouter autre  
9 chose à la fin et j'aurai peut-être besoin de  
10 quelques minutes. Je pense qu'on pourrait peut-être  
11 prendre une dizaine de minutes et...

12 **Me PHILIPPE LAROCHELLE:**

13 Je suis à votre disposition, Monsieur le  
14 Commissaire.

15 **LE COMMISSAIRE:**

16 Oui.

17 **Me PHILIPPE LAROCHELLE:**

18 Comme vous voulez.

19 **LE COMMISSAIRE:**

20 Je pense ça serait sage, que tout le monde soit  
21 attentif à ce que vous allez nous dire.

22 **Me PHILIPPE LAROCHELLE:**

23 Parfait.

24 **LE COMMISSAIRE:**

25 Alors on va prendre une dizaine de minutes et



1 j'invite tout le monde à revenir dans...

2 **SUSPENSION**

3 -----

4 **REPRISE**

5 **LA GREFFIÈRE :**

6 Reprise des audiences.

7 **LE COMMISSAIRE :**

8 Alors bienvenue de nouveau. Maintenant, Me  
9 Larochelle, on vous écoute attentivement. Je  
10 comprends qu'on va parler de questions  
11 internationales.

12 **Me PHILIPPE LAROCHELLE :**

13 Entre autres, Monsieur le Commissaire.

14 **LE COMMISSAIRE :**

15 Qui vont nous ramener à la réalité de nos travaux.

16 **Me PHILIPPE LAROCHELLE :**

17 On vise... Oui. Oui oui. On vit...  
18 malheureusement, on [ne] vit plus en vase clos,  
19 hein, vous savez, la réalité du droit international  
20 nous rattrape, rattrape tout le monde, donc c'est de  
21 ça qu'on... c'est sur ça que mon exposé va porter.  
22 Donc évidemment, c'est le fruit de réflexions, de  
23 discussions avec monsieur Picard, avec Me Sioui,  
24 l'argumentation est présentée de manière détaillée  
25 dans notre mémoire, mais je... je tiens à attirer

1           votre attention sur ce que je considère être des  
2           choses que vous pouvez dire, que vous pouvez faire  
3           et qui pourraient être utiles dans le domaine du  
4           droit international. Pourquoi? Mais je pense que  
5           la... la première chose à se demander c'est pourquoi  
6           le droit international, hein, ça peut avoir loin...  
7           avoir l'air loin de parler de Genève, de parler de  
8           New York, mais pourquoi en réalité le droit  
9           international?

10           Vous avez entendu monsieur le chef Picard, Me  
11           Sioui vous parler de la... de l'ampleur de la tâche,  
12           de l'ampleur du travail qu'il y a à faire. Je vais  
13           citer Archimède, qui disait, "Donnez-moi le bon  
14           point d'appui puis je vais soulever la Terre".  
15           O.K.? Est-ce que le droit international peut  
16           participer à tout le travail honorable que vous  
17           aurez fait et qu'il vous reste à faire, nous, on  
18           pense que oui. Je pense que devant justement  
19           l'ampleur de la tâche puis devant l'énormité du  
20           travail qu'il y a à faire que le droit international  
21           peut aider, peut contribuer à faire évoluer et à  
22           faire changer les choses, et d'ailleurs, c'est entre  
23           autres ce que je vais vous dire, il a déjà commencé  
24           à le faire, le droit international s'est déjà invité  
25           au Canada et il était là, il poussait pour la

1            création de l'Enquête nationale, c'était une...  
2            c'était des recommandations qui ont été faites avant  
3            la création de l'Enquête nationale et c'est le droit  
4            international, entre autres, qui a contribué à faire  
5            les pressions nécessaires pour que cette enquête  
6            soit mise sur pied. Mais il y a plusieurs...  
7            au-delà du levier, il y a plusieurs raisons, je  
8            pense, qui justifient de ne pas négliger le droit  
9            international.

10            Je m'excuse à l'avance auprès des interprètes,  
11            j'ai tendance des fois à... m'enfuir, donc... et de  
12            les laisser derrière.

13            **LE COMMISSAIRE :**

14            Je vous ferai signe.

15            **Me PHILIPPE LAROCHELLE :**

16            Donc je compte sur vous pour me faire les signes  
17            appropriés...

18            **LE COMMISSAIRE :**

19            Je vous ferai signe au besoin.

20            **Me PHILIPPE LAROCHELLE :**

21            ... pour me ramener à l'ordre, il y a aucun  
22            problème.

23            Une première raison de considérer et de  
24            regarder le droit international c'est, comme on l'a  
25            dit, comme ça vous a été dit avant moi, c'est pour

1 les victimes. Compte tenu des limitations, compte  
2 tenu des frustrations, compte tenu du chemin qui  
3 peut rester à faire pour ces dernières sur la  
4 guérison, je pense que c'est important de leur faire  
5 comprendre et de leur indiquer qu'il y a autre  
6 chose, il y a d'autres avenues, il y a d'autres  
7 possibilités, il y a d'autres recours qui peuvent  
8 être poursuivis pour aller au fond des choses. Je  
9 considère, je considère que le droit international  
10 offre certaines de ces avenues-là et je vais vous  
11 montrer, je vais vous donner des exemples qu'on  
12 trouve devant certaines instances internationales où  
13 des femmes victimes de discrimination systémique ont  
14 pu obtenir une certaine satisfaction.

15 Donc premièrement, donner une voie forte et  
16 puissante aux victimes. Deuxièmement, et on le voit  
17 quand on lit la littérature qui a été émise entre  
18 autres par le Comité sur l'élimination de la  
19 discrimination à l'égard des femmes, c'est d'avoir  
20 un suivi, un regard extérieur, d'avoir une entité  
21 neutre, impartiale, objective qui suit, elle, la  
22 mise en oeuvre des recommandations que vous allez  
23 faire. Donc dans la mesure où... et rien ne vous  
24 interdit d'en faire état et d'en parler, et le... le  
25 comité qui suit de près la situation au Canada fait

1 un suivi régulier sur la mise en oeuvre de  
2 recommandations qu'il a lui-même formulées, et je  
3 vais vous... je vais attirer votre attention dessus,  
4 vous allez trouver une inspiration, une bonne  
5 inspiration sur des recommandations qui peuvent être  
6 formulées et que le comité suit déjà.

7 Donc il y a... il y a lieu... il y a une voie  
8 qui est déjà tracée, on n'a pas à réinventer la  
9 roue. Le Canada a déjà des comptes à rendre pour  
10 des nombreuses violations à des conventions  
11 internationales, les choses que vous avez entendues  
12 constituent des violations à ces ententes  
13 internationales et rien ne vous empêche de suivre  
14 cette voie qui est déjà en partie tracée. C'est une  
15 question d'honneur aussi de la part de la Couronne.

16 Le Canada, sur toutes les tribunes, prétend  
17 qu'il met en oeuvre la Déclaration des Nations Unies  
18 sur les droits des peuples autochtones. Donc à  
19 l'extérieur, il prétend ça, à l'intérieur, c'est un  
20 autre monde, donc il y a... il est important de  
21 faire un lien, et pour moi, je considère que c'est  
22 une question d'honneur de la Couronne qui affirme  
23 des choses sur la scène internationale, qui prétend  
24 que tout va bien alors que la situation en réalité,  
25 à l'interne, est totalement différente. Vous avez

1 l'opportunité par votre rapport d'alerter les  
2 instances internationales qui suivent déjà la  
3 situation sur le fait que les choses ne sont  
4 peut-être pas aussi roses que le prétend la Couronne  
5 sur les tribunes internationales.

6 Donc c'est une question d'honneur, quand les  
7 représentants du gouvernement canadien se présentent  
8 dans les instances internationales et qu'ils  
9 prétendent que tout va très bien, que la situation  
10 se corrige et qu'il y a pas de problème, vous, vous  
11 êtes aux premières loges, Monsieur le Commissaire,  
12 vous avez entendu ce qui se passe, vous êtes au fait  
13 de la réalité, et votre rapport, la première chose,  
14 avec ses recommandations et avec vos constatations,  
15 pourra être déposé pour permettre à ces comités de  
16 prendre la juste mesure de ce qui se passe au  
17 Québec, donc c'est tout à fait utile que vous ayez  
18 ça en tête lorsque vous allez formuler vos  
19 recommandations et vos constatations.

20 Pourquoi le droit international? Aussi, je  
21 pense, et c'est très important, c'est une question  
22 de confiance. Vous savez, on passe pas facilement  
23 d'une relation que je qualifierais de génocidaire à  
24 un dialogue constructif, mais c'est ça. Le fossé du  
25 génocide est pas facile à franchir, vous l'avez

1           entendu dans le cadre de vos travaux, on vient de  
2           loin, on vient de très loin et la confiance est  
3           quelque chose qui se gagne difficilement. Avoir  
4           recours à des instances internationales permet  
5           peut-être justement de combler ce fossé  
6           d'incompréhension qui existe toujours, comme vous en  
7           a parlé monsieur Picard et comme vous en a parlé Me  
8           Sioui.

9                     Pensez à tout, les... la litanie des horreurs  
10           est longue, on arrive de loin et je considère que  
11           justement le recours aux instances internationales  
12           peut contribuer modestement, peut-être humblement,  
13           je ne prétends pas que c'est une panacée à tous les  
14           maux, mais je pense qu'il y a des experts qui  
15           travaillent sur des thématiques récurrentes devant  
16           vous et qui sont susceptibles de contribuer à  
17           combler un peu à leur façon le fossé qui existe  
18           malheureusement encore aujourd'hui.

19                     Deux (2) mai dix-neuf cent soixante-neuf  
20           (1969), savez-vous qu'est-ce qui s'est passé le deux  
21           (2) mai dix-neuf cent soixante-neuf (1969)? Le  
22           Québec a donné le droit de vote aux membres des  
23           Premières Nations. Ça va faire cinquante (50) ans  
24           l'année prochaine. C'est un exemple parmi tant  
25           d'autres pour montrer comment on vient de loin.

1 C'est incroyable. Il y a encore beaucoup de travail  
2 à faire, et comme je le dis, on ne peut pas négliger  
3 aucune piste de solution.

4 Et finalement, dernière raison c'est que,  
5 Monsieur le Commissaire, les femmes de Val-d'Or sont  
6 déjà mentionnées dans des rapports qui viennent de  
7 l'instance permanente des Nations Unies sur les  
8 questions autochtones, les femmes de Val-d'Or sont  
9 là, au paragraphe 35 d'un rapport de deux mille  
10 seize (2016), je pourrai vous donner la... la  
11 référence exacte, à côté de femmes autochtones du  
12 Guatemala et du nord de l'Inde. Les femmes de  
13 Val-d'Or sont là. Les femmes de Val-d'Or sont déjà  
14 inscrites dans les conclusions de membres, d'experts  
15 des Nations Unies comme étant dignes de mention et  
16 justement comme étant l'objet de violations  
17 répétées, récurrentes, graves et systématiques de la  
18 part de la Couronne.

19 Donc je pense que le droit international, qu'on  
20 le veuille ou non, il est déjà là et il s'est invité  
21 à votre table, à la table de la Commission, et je  
22 pense que il faut... il faut en prendre acte et il  
23 faut avoir ça en tête, et plus particulièrement, je  
24 ne vais pas ici vous faire un... un exposé détaillé  
25 sur les différents remèdes et les différentes voies



1 d'accès, mais il y a... il y a une chose qui est  
2 importante qui existe en droit international, c'est  
3 cette question de l'épuisement des recours internes  
4 qui doit être démontré avant de pouvoir s'adresser  
5 aux... aux instances internationales, et je pense  
6 que sur ça, sur cette question, évidemment, on va  
7 pas vous demander de trancher sur la question de  
8 savoir si le Québec ou le Canada est responsable de  
9 violations de certaines dispositions des  
10 conventions, c'est pas ça, ça, ça pourra faire  
11 l'objet de plaintes individuelles, comme on les  
12 appelle, distinctes, ce qui est intéressant par  
13 contre au niveau où vous êtes, vous, après avoir  
14 entendu toute la preuve, c'est de ne pas négliger de  
15 faire état des difficultés qui guettent les gens que  
16 vous avez entendus, les femmes autochtones victimes,  
17 les difficultés auxquelles elles font face dans  
18 leurs demandes et dans leur accès à la justice. Ça,  
19 c'est crucial que vous en parliez. C'est crucial et  
20 c'est déjà dans une certaine mesure inscrit dans des  
21 rapports antérieurs qui ont été rendus par le Comité  
22 sur l'élimination de la discrimination à l'égard des  
23 femmes et ce sont, je considère, des conclusions qui  
24 peuvent s'appliquer immédiatement à la preuve que  
25 vous avez entendue.

1                   Donc dans notre mémoire, on vous a cité un  
2                   document que je considère être très important et que  
3                   je vous invite à lire, et je vais en citer quelques  
4                   extraits. Malheureusement, il est seulement en  
5                   anglais, mais je pense que c'est un document  
6                   important, parce que c'est... le document qui est  
7                   daté du trente (30) mars deux mille quinze (2015) et  
8                   le rapport est un rapport d'enquête d'experts du  
9                   Comité des Nations Unies contre l'élimination de la  
10                  discrimination à l'égard des femmes. C'est un  
11                  rapport de cinquante-huit (58) pages du trente (30)  
12                  mars deux mille quinze (2015) et qui fait suite à un  
13                  exercice qui a commencé en deux mille onze (2011).  
14                  Donc il y a eu des visites des experts au Canada, le  
15                  Canada a eu l'opportunité de fournir de nombre...  
16                  une volumineuse documentation avant que le rapport,  
17                  le... le Comité émette ses conclusions et donc... et  
18                  le rapport se termine par une série de  
19                  recommandations, et c'est une série de  
20                  recommandations que je... je crois dont vous devriez  
21                  prendre connaissance, parce que dans une large  
22                  mesure, elles sont tout à fait applicables, elles  
23                  sont tout à fait applicables à la situation, à la  
24                  preuve, aux problèmes, pour remédier aux problèmes  
25                  qui ont été... qui ont été décrits devant vous. Le

1 rapport, il est cité, euh... je vous vois feuilleter  
2 (inaudible), il est cité en note en bas de page dans  
3 notre mémoire.

4 Peut-être faire appel à des... à des notions  
5 importantes dans votre carrière de juge antérieure,  
6 celle de la compétence, parce qu'évidemment,  
7 peut-être que vous êtes interpellé par "Oui, mais on  
8 est au Québec", et là, vous me parlez de... donc  
9 cette compétence, est-ce que c'est un obstacle, la  
10 question de la compétence, à la possibilité de  
11 saisir les instances internationales. Absolument  
12 pas. Absolument pas.

13 Le Canada ratifie des conventions  
14 internationales, il est responsable de leur respect  
15 partout sur son territoire, peu importe... autrement  
16 dit, on peut pas se cacher derrière le rideau de  
17 fumée du fédéralisme pour prétendre ne pas respecter  
18 les conventions internationales. Et si vous voulez,  
19 les paragraphes précis... Parce que le Canada  
20 essaye encore, même que... même si c'est une règle  
21 du droit international qui est bien connue, qui est  
22 inscrite dans la Convention de Vienne sur les  
23 traités, le Canada essaye encore de se réfugier  
24 derrière le fédéralisme pour justifier les  
25 violations des conventions internationales, et si

1           vous allez... je vais vous donner les paragraphes  
2           sans les relire, mais si vous allez aux paragraphes  
3           194, 195 et 212 du rapport du trente (30) mars deux  
4           mille quinze (2015), vous allez voir la réponse  
5           négative à cette excuse ou à cette défense,  
6           appelons-la comme vous voulez, là, de la part de la  
7           Couronne canadienne, "Non, c'est pas moi, c'est le  
8           Québec, c'est l'Alberta" : non, c'est chez vous,  
9           deal with it.

10           Ce serait trop facile, hein, de juste mettre un  
11           palier de gouvernement quelconque pour se dédouaner  
12           d'une situation qui constitue des violations en  
13           regard du droit international, ce serait trop  
14           facile, donc ça fait longtemps que ce principe-là  
15           est connu, mais la Couronne canadienne apprend très  
16           lentement, semble-t-il, et continue d'invoquer ça  
17           comme un moyen de défense.

18           Dans ce rapport, vous avez des aveux de la  
19           Couronne sur la situation qui concerne la  
20           discrimination, l'assimilation, la marginalisation  
21           et la pauvreté qui affectent les femmes des  
22           Premières Nations. Paragraphes 23, 24. Les mots  
23           utilisés sont très forts, mais vous allez le voir,  
24           là, le Canada accepte. Ce sont des aveux que vous  
25           êtes libre d'utiliser et de répercuter dans votre

1 rapport. Le Canada... Toute l'histoire du  
2 colonialisme, des pensionnats, de... on parle d'une  
3 dislocation transgénérationnelle de violence et de  
4 traumatismes. C'est accepté par le Canada. On vit  
5 encore, les femmes des Premières Nations vivent  
6 encore aujourd'hui ce traumatisme.

7 Je... c'est important de regarder vers  
8 l'avenir, mais j'aime beaucoup les citations, là.  
9 Quelqu'un disait que si vous connaissez pas le  
10 passé, vous êtes condamné à l'oublier, ou quelque  
11 chose comme ça. C'est la même chose, il faut être  
12 conscient, il faut être conscient de... d'où on  
13 vient. Moi, en tout cas, quand je lis ces  
14 choses-là, quand... j'en apprends, j'en apprends à  
15 tous les jours encore, puis j'ai l'impression qu'on  
16 n'a pas fini de tout découvrir encore, donc les  
17 étapes comme celles de... de commissions comme celle  
18 vous présidez sont très importantes, je pense que ça  
19 peut servir dans une certaine mesure d'exutoire,  
20 hein, ça donne... c'est des lieux, c'est des  
21 interfaces de dialogue qui sont certainement  
22 beaucoup plus positives que la... la façon dont  
23 le... la conversation se déroule habituellement,  
24 mais il faut aller plus loin, là, O.K. On est en

1           deux mille dix-huit (2018), il est temps de poser  
2           des gestes forts pour aller plus loin.

3           Donc je vous ai dit, paragraphe 23, c'est  
4           l'aveu, je considère c'est très important, par le  
5           Canada de la discrimination, de l'assimilation et de  
6           la fracture qui caractérise la situation des femmes  
7           des Premières Nations. Vous allez... si vous  
8           allez... Je vous en conjure, lisez-le au complet,  
9           je vous en conjure, c'est vraiment un... un rapport  
10          qui est très bien fait et vous allez y trouver  
11          beaucoup, beaucoup de... d'informations, et je vais  
12          m'attarder, par exemple, au paragraphe 94, qui est  
13          une forme de... qui marque le début d'une centaine  
14          de paragraphes où le Comité relate ses conclusions  
15          de fait.

16          Et on a essayé de voir, on a analysé, on  
17          voulait connaître toutes les formes de violence à  
18          l'égard des femmes des Premières Nations, pas juste  
19          celles qui ont été assassinées, celles qui sont  
20          disparues. La violence, elle est beaucoup plus  
21          large que ça et on a identifié plusieurs facteurs,  
22          comme je viens de le... de le dire, qui expliquent  
23          les hauts niveaux de violence vécus par les femmes  
24          auto... les femmes des Premières Nations à  
25          l'intérieur et à l'extérieur de leur communauté, et

1           on a aussi, et c'est là-dessus sur quoi j'entends  
2           m'étendre un peu plus longtemps, on a aussi analysé  
3           la réponse des forces policières et du système de  
4           justice à cette violence.

5           Il y a quatre (4) axes qui parcourent les  
6           conclusions factuelles du Comité, hein : la  
7           vulnérabilité de ces femmes des Premières Nations en  
8           raison de l'héritage du colonialisme, leur situation  
9           socioéconomique désavantagée, leur hésitation à  
10          chercher de l'aide des autorités de peur de  
11          représailles ou de conséquences, et leur  
12          vulnérabilité.

13          J'attire votre attention également, parce que  
14          je sais que c'est quelque chose qui vous préoccupe,  
15          cette question de la répétition des commissions qui  
16          viennent à toutes les dix (10), les quinze (15), les  
17          vingt (20) ans, on l'a dit dans notre mémoire sans  
18          même badiner qu'ils font trois (3) petits tours et  
19          puis qui s'en vont, hein, je sais pas si vous avez  
20          noté ce paragraphe, mais il y a... pour moi, et ça,  
21          c'est... pensez-y en termes de... de c'est quoi,  
22          quels sont les recours, quelles voies, quelles  
23          avenues sont ouvertes aux femmes des Premières  
24          Nations, on va faire une commission. À un moment  
25          donné, là, ça marche pas. On peut pas répondre à

1 des problèmes systémiques par des commissions tout  
2 le temps, ça marche pas. Ç'a l'air à être la... Et  
3 le Comité en prend note au paragraphe 110, il dit,  
4 "Là, là, il y en a, là, une myriade, une myriade de  
5 commissions puis de recommandations, ça [ne] finit  
6 plus". Ce qu'il remarque, c'est qu'on dirait qu'ils  
7 mettent jamais ça en oeuvre.

8 Il y a des choses intéressantes, moi, je pense,  
9 que vous pourrez voir aussi, là, j'ai pas le  
10 paragraphe exact, mais je sais qu'on parle de, entre  
11 autres, d'un problème de coordination entre le  
12 fédéral puis le provincial, il faut à un moment  
13 donné aussi que ces acteurs-là incontournables se  
14 parlent, puis ça, ça rentre vraiment dans le... la  
15 réponse du Comité au... vous pouvez pas vous  
16 renvoyer la balle. On le sait, il y a déjà des  
17 développements là-dessus, les principes Jordan  
18 devraient peut-être être développés davantage pour  
19 s'appliquer à... à plus de services, mais c'est...  
20 ça, c'est un... un fait qui a été remarqué par le  
21 Comité, et sur cette... ce sport national canadien  
22 qui consiste à faire des recommandations et à... des  
23 commissions dans l'ordre et dans le désordre, on  
24 dit, "Ç'a pas l'air d'être suivi de beaucoup de...



1 d'une mise en oeuvre très, très... très, très...  
2 robuste", disons-le comme ça.

3 Paragraphe 128 à 131, les... en anglais, « The  
4 root causes of discrimination », donc une analyse de  
5 la persistance des stéréotypes et des préjugés.  
6 Comme le disait Me Sioui, vous avez un... il y a un  
7 devoir d'éducation qui s'adresse... il faut...  
8 certaines choses doivent être vulgarisées,  
9 peut-être, pour la population. Il faut... je pense  
10 que il y a intérêt à rendre les choses simples et  
11 compréhensibles dans une certaine... oui, il y a des  
12 spécialistes qui vont lire ça puis qui vont penser à  
13 des moyens efficaces de mettre en oeuvre des choses,  
14 vous avez... vous avez entendu tellement de preuves  
15 puis tellement d'experts puis tellement de choses,  
16 vous avez un registre incroyable d'outils à votre  
17 disposition, je pense qu'il faut pas juste viser les  
18 policiers de la SQ, là, il faut viser aussi la  
19 population avec des énoncés qui pourront être  
20 repris.

21 Vous avez pu, là, vous voyez la... pour moi,  
22 c'est un... moi, le... le droit international, je  
23 l'ai appris au Rwanda dans une société qui était  
24 aussi traumatisée par le génocide, O.K.? J'ai passé  
25 plusieurs années là-bas. Là, je travaille

1 maintenant avec... puis je peux... je vois comment  
2 c'est difficile de reconstruire puis de refaire,  
3 euh... de remettre des ponts et d'avoir une relation  
4 harmonieuse, puis on le voit dans... je dois dire à  
5 Wina d'arrêter, elle m'inonde de... de courriels  
6 puis de messages puis de... d'exemples quotidiens  
7 de... de malfonctionnement, de problèmes, de manque  
8 de respect dans la relation, donc c'est... devant  
9 ce... devant cet héritage puis devant cette  
10 difficulté, je pense qu'on a droit à des gestes  
11 forts, je pense qu'on a le droit à des énoncés forts  
12 et je pense que vous devez tenter dans la mesure du  
13 possible de viser toute la population dont les  
14 mentalités doivent changer, parce que peut-être que  
15 certaines choses ou certaines décisions qui devront  
16 être prises par le gouvernement ne seront pas  
17 populaires. Peut-être que si on doit... Comprenez-  
18 vous? Donc peut-être que le gouvernement va trouver  
19 difficile de mettre certaines des recommandations  
20 que vous allez, vous qui avez été témoin aux  
21 premières loges de tout ça, peut-être que le  
22 gouvernement va trouver ça difficile d'aller  
23 là-dedans, puis d'ailleurs, ce que je peux voir de  
24 la dépêche de presse que j'ai vue, c'est "Wô, wô,  
25 wô, wô, wô, pas trop, là, un petit peu à la fois",

1 hein. C'est ça que j'ai vu hier dans... mais, t'sé,  
2 wô, wô, wô, certain, mais à un moment donné il faut  
3 aussi progresser puis il faut avancer. Comprenez-  
4 vous? Donc on peut pas... on peut pas se baisser  
5 les bras devant les difficultés, je pense qu'il faut  
6 en prendre acte, puis après ça, bien, il faut agir  
7 puis il faut vraiment espérer qu'on avance puis  
8 qu'on progresse.

9 Au paragraphe... à partir du paragraphe 138...  
10 Je reviens, je reviens, je recule un petit peu en  
11 arrière, au paragraphe 135. Ça, je trouve que ça...  
12 ça devrait avoir de l'écho ici, hein. On parle de  
13 la Colombie-Britannique, mais c'est pas grave. Les  
14 familles des victimes sont allées témoigner devant  
15 la Commission là-bas, ils ont expliqué ce qui  
16 s'était passé, ils ont fait état des problèmes  
17 qu'ils ont vécus avec les forces policières. Les  
18 policiers sont arrivés, "Il y en a pas de problème".  
19 Ça... Comprenez-vous? Il y avait une forme de déni  
20 là-bas aussi, donc plutôt que de s'ouvrir puis de  
21 partager puis d'avoir un dialogue constructif, on a  
22 vécu là-bas, mais ça, ça fait plus longtemps, là, on  
23 a vécu une forme de déni aussi, semblable à ce que  
24 Me Sioui décrivait plus tôt. Ils ont dit... ça  
25 rejoint tellement... c'est tellement semblable à ce

1 que vous avez... le... Il y avait pas une experte  
2 indépendante, d'après ce que je comprends, par  
3 contre, les gens qui sont venus témoigner, c'est,  
4 "Non, non, non, non, on a suivi le... on a suivi les  
5 protocoles, on a suivi les lignes directrices,  
6 toutes les enquêtes ont été menées selon les règles  
7 de l'art, il y a pas de problème".

8 Le problème, il est... le problème, il est à...  
9 il est dans ce qui pénètre tout ça puis dans la  
10 manière dont c'est fait, c'est ça la réalité, c'est  
11 ce que Fannie appelle le racisme systémique, c'est  
12 ça, c'est comme ça, le problème, il est dans une  
13 attitude, il est pas nécessairement un problème de  
14 compétence.

15 Au paragraphe 138, justement, j'y arrivais,  
16 c'est une section qui s'appelle « Distrust of police  
17 by aboriginal women ». J'ai pas besoin de m'étendre  
18 trop longtemps là-dessus. Quand... quand on entend  
19 ce qu'on entend, quand on voit ce qu'on voit, ce que  
20 vous avez vu, ce que vous avez entendu, on peut  
21 comprendre les membres, pas seulement les femmes,  
22 bien, les femmes et les hommes des Premières Nations  
23 d'être réticents à en référer aux forces de l'ordre.  
24 Puis en plus, je suis sûr que vous avez pas tout  
25 entendu, O.K., je suis sûr qu'il vous en manque

1 encore beaucoup, mais ça, les gens le savent dans  
2 les communautés, "Va pas les voir, ça va mal finir".  
3 Puis de toute façon, on l'a vu, je reviendrai sur le  
4 rapport de Fannie, "De toute façon, ils feront  
5 rien". T'sé, à un moment donné, le mot se passe  
6 puis les gens le savent, il y a une... il y a une  
7 attitude, la contrepartie de l'attitude de... qui  
8 consiste à rien faire puis à laisser traîner puis à  
9 pas... à pas avoir une réponse appropriée, bien,  
10 c'est... à un moment donné, on réussit peut-être ce  
11 qu'on veut achever, c'est-à-dire que, bien, les  
12 gens, ils [ne] réfèrent plus puis ils [ne] dénoncent  
13 puis ils [ne] font plus rien puis ils vivent avec  
14 leurs problèmes puis ils accumulent les  
15 frustrations.

16 Paragraphe 142, le manque de confiance, il y a  
17 un autre aspect que vous avez vu, des représailles.  
18 Le manque de... le manque d'éducation et de  
19 training, paragraphe 145.

20 Puis c'est ça la... c'est ça, c'est pour ça que  
21 c'est intéressant de se retourner vers le droit  
22 international, parce que eux, ils sont en dehors du  
23 cadre normatif canadien, puis au paragraphe 156, ils  
24 le disent, ils... c'est vrai, il dit, "Sur papier,  
25 là, c'est impeccable, impeccable, rien à redire,

1           mais quand on regarde comment ça se passe sur le  
2           terrain, c'est un scandale". C'est ça qu'ils  
3           disent. Donc vous avez les meilleurs textes au  
4           monde, mais vous avez une application douteuse,  
5           défaillante et – vous allez voir à la fin –  
6           tellement mauvaise que vous violez les dispositions  
7           de la Convention visant à l'élimination de la  
8           discrimination à l'égard des femmes.

9           Et regardez cette conclusion au paragraphe 157.  
10          147. \*\*\* (en anglais 30:30)

11          Cut and paste, en français. Il y en a pas,  
12          puis vous avez... puis ça, c'est extraordinaire,  
13          mieux que ça, il y a toute une section dans ça sur  
14          la... les questions de... d'accès à la justice, je  
15          vais y revenir, mais vous avez mieux que ça, je vais  
16          vous le... je vais vous le répéter, parce que les...  
17          j'en revenais pas quand j'ai entendu le juge Côté  
18          lundi qui... vous avez des aveux, vous avez des  
19          aveux d'impuissance du système de justice, vous les  
20          avez, donc prenez ça, mettez un paragraphe après  
21          pour juste reprendre la citation du juge Côté puis  
22          vous avez... vous avez tout ce qu'il faut, là, vous  
23          avez tous les ingrédients pour retourner devant une  
24          instance internationale.

1                   Un autre... c'est... on répète toujours les  
2                   mêmes choses à partir du paragraphe 151. \*\*\* (en  
3                   anglais 31:35) Bon, bien, c'est ça. Trop faible.  
4                   Trop faible, pas assez vigoureux. Ça, je vais y  
5                   revenir, parce que je trouve ça particulier dans le  
6                   cas de la Sûreté du Québec cet aspect, c'est pas  
7                   quelque chose de nouveau, je pense, donc on va en  
8                   reparler un petit peu tantôt.

9                   Je vais le lire le juge Côté ce qu'il a dit.  
10                  Donc aux paragraphes 167 à 172, on traite des  
11                  problèmes d'accès à la justice des femmes des  
12                  Premières Nations, manque de sensibilité, « lack of  
13                  awareness », manque de communication, les crimes à  
14                  leur égard sont pas poursuivis. Je vais essayer de  
15                  relire mon écriture avec les pattes de mouche, là,  
16                  parce que là, je vous lis, je vous lis, je vous  
17                  redis ce que le juge Côté a dit à une heure  
18                  vingt-neuf et trente secondes (1:29:39) de son  
19                  intervention lundi:

20                           « Notre approche comme système de  
21                           justice ne répond pas aux besoins de  
22                           plusieurs de ces communautés-là à des  
23                           degrés divers. Toutes les petites  
24                           communautés, ça fonctionne pas. On  
25                           va là – ils parlent de... des juges –

1 on défait nos valises, on rend  
2 quelques décisions pour des gens qui  
3 plaident coupables, on s'en va et la  
4 plupart des dossiers meurent de leur  
5 belle mort. Nous ne répondons pas à  
6 leurs besoins, nous avons  
7 probablement implanté notre système  
8 de justice sur de mauvaises bases  
9 fondées sur des valeurs qui  
10 n'appartiennent pas à ces  
11 communautés. »

12 Pouvez-vous avoir un constat d'échec plus clair que  
13 ça? Je me le demande. Il faut faire les choses  
14 autrement. Puis ça sort partout, il y a pas juste  
15 Me Sioui qui m'en envoie, dans *Le Devoir* il y a  
16 quelques jours, les gens qui viennent du Nord qui  
17 doivent faire sept (7) à neuf (9) jours... bien, la  
18 juge Chabot en parlait aussi, là, ils font neuf (9)  
19 jours de... de train, train, planes and automobiles,  
20 là, pour avoir une enquête caution qui dure une  
21 demi-heure (½ h) au terme de laquelle ils sont...  
22 C'est complètement insensé. Ça prend... comme elle  
23 le disait, là, ça prend quelqu'un qui a du courage  
24 puis un peu de leadership puis qui a du courage,  
25 pourquoi, parce que certaines décisions vont



1            peut-être pas être populaires, mais c'est pas grave,  
2            il faut les faire puis ça prend... il y a des choses  
3            très simples qui peuvent être faites rapidement, et  
4            d'ailleurs, vous-même vous l'avez fait, vous avez  
5            fait des appels à l'action qui étaient... qui  
6            s'imposaient, je l'estime, dans les circonstances.  
7            Donc il y a... il y a des choses très simples qui  
8            peuvent être faites rapidement. J'espère que je  
9            vous ai convaincu de lire le document au complet,  
10           Monsieur.

11                    Et la... vous avez la... cette conclusion au  
12            paragraphe 172. Je vais... je vais la lire, parce  
13            que c'est quand même... En fait, vous pourriez lire  
14            aussi 171, mais 172, là. \*\*\* (en anglais 34:34).

15                    Donc c'est un constat de... c'est un constat  
16            très sévère, mais je pense que c'est un constat qui  
17            est en droite ligne avec la preuve qui a été faite  
18            devant vous aussi.

19                    Et c'est ça, c'est un peu... pour répéter ce  
20            que je vous disais au paragraphe 183. \*\*\* (en  
21            anglais 35:32).

22                    Donc il y a comme un... autrement dit,  
23            autrement dit, moi, comment je le vois, c'est que la  
24            création d'une commission est un aveu d'un échec  
25            puis d'un manque, O.K.? Donc pour moi, c'est comme

1           ça... ce qui a des conséquences importantes en droit  
2           international. On n'est pas capables, notre  
3           appareil normal de cour puis de fonctionnaires  
4           puis... puis d'avocats puis de lois puis de tout, ça  
5           marche pas, on n'y arrive pas, là, il faut aller  
6           plus loin, là, fait que vous, Monsieur le  
7           Commissaire Viens, c'est vous qui avez cette tâche  
8           colossale de remédier à des manques, à cet aveu d'un  
9           manque, à cet aveu d'une impuissance de la part de  
10          la Couronne à régler le problème.

11                 Et vous avez... vous pourrez voir au terme de  
12          tout ça, là, on était rendus vers la fin, donc à  
13          partir du paragraphe 117, 217, vous avez toutes les  
14          recommandations, puis au paragraphe 200... bien, en  
15          fait, à partir du paragraphe 202, vous avez une...  
16          une analyse légale du fait que la situation qui a  
17          été décrite et constatée par le comité constituait  
18          des violations à certaines dispositions précises de  
19          la Convention sur l'élimination à l'égard des... des  
20          femmes.

21                 Donc ce qui est particulier, c'est que cette  
22          convention-là va très loin sur les obligations qui  
23          incombent à la Couronne en matière d'élimination de  
24          la discrimination. Ils sont obligés de prendre...  
25          ils sont obligés de prendre des... des mesures

1 positives pour combattre la discrimination,  
2 comprenez-vous, donc ils doivent montrer patte  
3 blanche en quelque sorte du fait qu'ils ne tolèrent  
4 pas des situations qui correspondent ou qui  
5 constituent de la discrimination et qui prennent des  
6 mesures positives pour l'éliminer.

7 Donc je pense qu'à partir de la preuve qui a  
8 été faite devant vous, il y a une analyse  
9 intéressante à faire à mettre en parallèle le  
10 rapport du comité et la preuve qui a été faite  
11 devant vous, vous allez voir que comme je viens de  
12 le... de vous le souligner, il y a beaucoup de  
13 parenté, il y a beaucoup de similitudes entre les  
14 manques qui ont été constatés et la preuve qui a été  
15 faite devant vous, donc vous êtes tout à fait libre  
16 de conclure, il y a rien qui vous empêche de dire  
17 que... de constater certaines violations aux  
18 conventions internationale, vous avez... vous pouvez  
19 le faire et vous pouvez vous appuyer là-dessus pour  
20 justement demander que des mesures soient prises  
21 plus rapidement. Comprenez-vous? C'est des...  
22 c'est des violations au droit international qui ont  
23 pas de raison de subsister, qui ont pas de raison de  
24 continuer.

25 Et ça, ce rapport d'enquête, il a été fait

1           en vertu de l'article 8 du protocole additionnel,  
2           bon, sur le... la Convention de la... de  
3           l'élimination de la discrimination à l'égard des  
4           femmes. L'article 8, c'est une procédure d'enquête,  
5           O.K., aux termes de laquelle le comité peut  
6           qualifier la situation de grave, ce qu'il fait.  
7           C'est au paragraphe 204. Il dit, non seulement les  
8           violations existent, mais on n'hésite pas à leur  
9           accoler la qualification de gravissimes comme nous  
10          permet de le faire. C'est... en fait, c'est au  
11          paragraphe 214, excusez-moi:

12                           « Vu la persistance, l'ampleur, la  
13                           gravité de ce que nous avons vu, nous  
14                           considérons ces violations comme  
15                           étant graves. »

16          Qualification très importante puisqu'elle dispense  
17          les gens qui voudraient en vertu du même protocole  
18          additionnel faire des plaintes individuelles de  
19          faire la démonstration de l'épuisement des recours  
20          internes, ce qui est logique. Quand vous faites...  
21          quand vous êtes confronté à un tableau aussi sombre  
22          et quand je vous ai... je vous ai lu les problèmes  
23          qui caractérisent l'accès à la justice, quand vous  
24          êtes confronté à un système aussi grave, c'est pas  
25          vrai que vous êtes en présence d'un état qui peut

1           venir dire, "Non, non, non, ils peuvent aller en  
2           Cour supérieure, là", t'sé, non. Quand vous êtes...  
3           quand vous êtes... Puis c'est ça que je voulais  
4           dire sur le rapport de Fannie Lafontaine, Me  
5           Lafontaine, excusez-moi, c'est que Me Fannie  
6           Lafontaine nous offre, à partir du moment où les  
7           dossiers sont transférés au SPVM, un... une  
8           évaluation vraiment intéressante et vraiment, euh...  
9           importante de la façon dont les enquêtes ont été  
10          faites par le SPVM. Ce qu'on sait pas puis ce qu'on  
11          saura jamais, comment ça que c'est resté sur les  
12          tablettes de la SQ des fois pendant quatre (4), cinq  
13          (5) ans? C'est ça, le problème, parce qu'une fois  
14          que le SPVM savait qu'il y avait une observatrice  
15          indépendante qui était nommée, bon, bien sûr, "Oui,  
16          oui, on rencontre les... on suit tous les  
17          protocoles, la protection des témoins, des victimes,  
18          tout est fait de manière exemplaire". Il y avait  
19          quand même un... ils étaient avisés, là, ils  
20          savaient qu'ils étaient scrutés, qu'il y avait une  
21          certaine lumière, comme disait Me Sioui, là, qui  
22          allait... qu'on allait avoir une certaine lumière  
23          sur leurs processus d'enquête, mais ce qu'il manque  
24          à l'histoire c'est... bon, puis des fois, il  
25          manquait des notes, il y a quand même eu certains

1           petits... petits raccourcis peut-être qui ont été  
2           pris pour... pour faciliter la tâche des policiers  
3           du SPVM, mais ça aurait été, comme le disait Me  
4           Sioui, ça aurait été intéressant d'avoir un  
5           éclairage plus complet sur ce qui faisait en sorte  
6           qu'on... qu'on en était rendus là, là, que ces  
7           dossiers-là, il fallait les envoyer au SPVM parce  
8           que la SQ semblait pas avoir la capacité, la volonté  
9           ou la... la possibilité de le faire.

10                 Donc vous avez... je vous invite à... à  
11           utiliser les mots les plus forts pour parler de la  
12           persistance du problème, parce qu'une des raisons  
13           pour laquelle je pense que cette insensibilité  
14           culturelle des forces policières, entre autres de la  
15           SQ, puis aussi ce... cette absence de... de  
16           mécanismes qui permettent de faire en sorte que les  
17           policiers sont imputables de leurs actes, dans notre  
18           buffet de recommandations, il y en a beaucoup qui  
19           sont extraites, bien, en fait, elles sont toutes du  
20           rapport Poitras.

21                 Rapport Poitras, je suis sûr que vous le  
22           connaissez, il a vingt (20) ans, puis la... l'espèce  
23           de loyauté malsaine envers l'organisation qui  
24           faisait en sorte qu'on dénonçait rien puis qu'on  
25           préférerait se cacher plutôt que, euh... plutôt que de

1           dénoncer les manques des collègues et constater.  
2           Comme ils disent... comme il disait le... le  
3           commissaire dans cette... de ce rapport, dans le  
4           sommaire des recommandations, il finit, avant de  
5           passer aux... aux recommandations, il dit, "Qui  
6           police la police?". Il faut rajouter "comment",  
7           hein, puis il faut le faire comme il faut, parce que  
8           là, ça fait un quart ( $\frac{1}{4}$ ) de siècle qu'on essaie de  
9           trouver une manière, appropriée de... de  
10          s'assurer... Pour moi, il y a pas de différence,  
11          Matticks, il avait planté de la drogue chez des gens  
12          pour... contre qui il était pas capable de... de  
13          faire la preuve, puis après ça, pour moi, c'est  
14          le... le comment, l'imputabilité qui découle de ça  
15          qui est le problème, de la même manière qu'en ce qui  
16          nous concerne, en ce qui vous concerne, c'est  
17          l'imputabilité qui découle du manque de sensibilité  
18          culturelle puis de... des manques qui ont été  
19          constatés dans la manière dont on a géré les  
20          dossiers qui leur ont été amenés par des femmes des  
21          Premières Nations. Pour moi, c'est la même chose,  
22          c'est le même... le problème a la même source, a la  
23          même racine. Il va falloir à un moment donné  
24          déraciner ça puis envisager les mesures les plus  
25          radicales pour, euh... pour avoir un... pour faire

1 en sorte que ce genre de comportement soit, comme on  
2 le disait, là, il faut essayer de l'identifier  
3 d'avance, il faut essayer de l'identifier d'avance,  
4 c'est la recommandation numéro... 170 du rapport  
5 Poitras, un programme de dépistage pour les gens qui  
6 ont des problèmes d'attitude et de comportement.

7 Donc c'est important de... c'est important de  
8 réfléchir à ça, de prendre acte de ça, de prendre  
9 acte du fait que, euh... je vais répéter encore ce  
10 que dit Me Sioui, mais que plutôt que de... plutôt  
11 que d'avoir une attitude d'ouverture puis de...  
12 d'offrir une pleine coopération, on fait des  
13 représailles, on essaye de limiter les choses  
14 dans... dans la mesure du possible puis on adopte  
15 des mesures de... des mesures de... de solidarité  
16 qui sont, à mon sens, inappropriées.

17 J'ai pris beaucoup plus de temps que prévu. Il  
18 est déjà midi (12 h). Donc je voulais vous parler  
19 de... je voulais vous parler d'un dossier que je  
20 trouve vraiment intéressant, que j'ai trouvé en  
21 faisant des recherches. C'est un dossier devant la  
22 Cour interaméricaine des droits de l'homme. Je  
23 pourrai vous envoyer la... la décision pour que vous  
24 puissiez la consulter, mais juste quelques mots,  
25 parce que je trouve ça vraiment... C'est le dossier



1 Cotton Field, qui est assez connu devant la Cour  
2 interaméricaine, qui a été rendu par la Cour  
3 interaméricaine des droits de l'homme le seize (16)  
4 novembre deux mille neuf (2009).

5 Dans le dossier Cotton Field, il y avait un  
6 problème à l'égard des femmes près de la ville de  
7 Ciudad Juárez, là, peut-être mon espagn... mon  
8 espagnol est pas... mais c'est pas grave, ce qui est  
9 intéressant, c'est que vous avez une espèce de  
10 parallèle entre la façon dont les enquêtes étaient  
11 faites là-bas et la façon dont les enquêtes sont  
12 faites ici qui est assez frappante, et ce que je  
13 trouve, moi, intéressant, c'est qu'on n'a pas eu  
14 droit ici à un éclairage entier sur la façon dont  
15 les enquêtes ont été faites puis les manquements  
16 puis les ratés.

17 Dans cette décision de cent soixante (160)  
18 pages, tout a été rendu disponible. Il y a trois  
19 (3) familles de femmes qui avaient été trouvées  
20 mortes dans un champ après avoir été disparues  
21 pendant quelques semaines et qui ont été retrouvées,  
22 puis la Cour interaméricaine a saisi cette  
23 opportunité-là d'examiner le processus d'enquête des  
24 forces mexicaines à l'égard de ce qui s'était passé  
25 et l'analyse qui est faite sur le processus

1 d'enquête est... on... tout a été ouvert, tout a été  
2 soumis à la loupe des juges de la Cour et ils ont pu  
3 examiner dans le fin détail en quoi l'attitude de...  
4 de discrimination et de sexisme venait affecter  
5 chaque étape du processus d'enquête. C'est  
6 marquant. C'est marquant. Puis ce qui est aussi  
7 marquant, c'est qu'on prend des remèdes en  
8 conséquence, on prend des remèdes, eille, on a...  
9 ils ont dit, "Là, vous allez faire un monument, là",  
10 comprenez-vous, parce qu'il faut frapper... quand on  
11 fait... quand on fait face à des défis aussi  
12 immenses, il faut frapper l'imagination d'une  
13 manière forte, il faut que le gouvernement donne  
14 l'exemple. Il faut qu'il donne l'exemple, parce  
15 qu'il y a toute une population à... dont il faut  
16 changer les mentalités, le gouvernement doit donner  
17 l'exemple. Il faut... je pense qu'il faut avoir ça  
18 en tête.

19 Quand vous faites des recommandations, quand  
20 vous faites des constatations, il faut pas que vous  
21 perdiez de vue, et je pense que c'est le... le sens  
22 du message que vous vous adressez à l'ensemble de la  
23 population du Québec, puis que vous devez avoir  
24 les... vous devez faire preuve d'audace, de  
25 créativité et être courageux pour en arriver avec

1 les recommandations qui auront la plus grande portée  
2 et qui auront, je l'espère, la... la plus grande  
3 signification, parce qu'il faut travailler, il y a  
4 quelque chose à travailler au niveau du symbole  
5 aussi. Donc je pense que vous devez avoir ça en  
6 tête lorsque vous allez, euh... lorsque vous allez  
7 rendre vos recommandations.

8 Je... je vais conclure là-dessus. Je vais vous  
9 faire parvenir à vos procureurs cette décision que  
10 je vous invite aussi à lire. Moi, en ce qui me  
11 concerne, je vais... je vais terminer là-dessus, et  
12 simplement vous dire que la... pourquoi, pourquoi on  
13 parle du droit international, c'est que vos... votre  
14 rapport, vos constatations, les difficultés que vous  
15 aurez constatées que les femmes ont vécues d'accès à  
16 la justice, la persistance des problèmes, tout ça,  
17 tout ce qu'on vous demande, c'est que lorsque vous  
18 allez les rédiger, lisez le rapport du Comité  
19 d'enquête des Nations Unies et ayez en tête que dans  
20 une certaine mesure vos conclusions pourront  
21 permettre aux victimes de rechercher, de continuer à  
22 rechercher satisfaction devant d'autres forums où  
23 elles auront peut-être enfin une certaine forme de  
24 réparation, une certaine forme de satisfaction face  
25 aux choses horribles qu'elles ont vécues.

1

2

Donc pour moi, ça termine. Je vais laisser Me

3

Sioui et monsieur Picard conclure...

4

**LE COMMISSAIRE :**

5

Vous avez des choses à ajouter, Chef Picard?

6

**CHEF GHISLAIN PICARD :**

7

Oui, certainement.

8

Écoutez, d'abord, pour remercier Me Sioui et Me

9

Larochelle pour ces compléments que je juge

10

extrêmement importants à la lumière un peu de ce

11

qu'on a constaté comme... comme limites, qui est...

12

qui est directement lié au... au mandat qui vous a

13

été remis, et évidemment, c'est sans porter de

14

jugement à ce qu'on disait plus tôt, je pense qu'on

15

l'a réitéré plus d'une fois, à la sensibilité

16

dont... que vous avez démontrée vous-même à titre de

17

Commissaire et, euh... mais je pense quand même

18

qu'il est utile de... d'insister là-dessus et...

19

parce que là, on arrive dans un couloir qui est

20

extrêmement étroit et qui fait en sorte qu'on a

21

l'impression qu'on... qu'on voit pas ce qui se passe

22

autour de nous, et ça, c'est extrêmement utile, je

23

pense, de... de revenir là-dessus, et pour prendre

24

un peu la balle au bond suite à la présentation de

25

Me Larochelle, c'est que finalement, on se retrouve

1 devant une situation où on n'a pas d'autres choix  
2 que de référer ces cas-là peut-être à d'autres  
3 instances.

4 Il y a deux (2) jours, j'étais partie de...  
5 d'un auditoire attentif à l'Université du Québec ici  
6 même à Val-d'Or sur une présentation extrêmement  
7 intéressante et utile sur, bon, on sait déjà qu'il y  
8 a une surreprésentation des Autochtones dans le  
9 milieu carcéral, proportionnellement à la  
10 population, bon, c'est jusqu'à quatre (4) fois à  
11 l'échelle du pays, et ce qu'on sait peut-être moins  
12 c'est qu'à l'intérieur de cette surreprésentation il  
13 y a une surreprésentation des femmes autochtones, et  
14 ça, je pense que c'est extrêmement utile également  
15 de se le rappeler pour les fins de... de vos  
16 travaux.

17 Vous savez, lorsqu'il y a eu, bon, les  
18 événements d'octobre deux mille quinze (2015), un an  
19 plus tard, on a eu le rapport du DPCP et qui est  
20 arrivé aux conclusions que nous connaissons, et les  
21 victimes, en particulier celles qui ont osé dénoncer  
22 dans le contexte de l'émission Enquête en octobre  
23 deux mille quinze (2015) et même d'autres victimes  
24 qui ont été encouragées par le fait que... par le  
25 fait que leurs soeurs se soient ouvertes

1           publiquement, je veux dire le... les bras leur sont  
2           tombés et elles ont dit, "Qu'est-ce qu'on fait à  
3           partir de maintenant? Parce que j'ai été victime,  
4           parce que je suis victime, j'ai été agressée, c'est  
5           quoi les recours qui se présentent à moi?".

6           Évidemment, sachant les limites de la  
7           Commission que... que vous présidez, nous, on n'a  
8           pas d'autres choix aujourd'hui que de dire, bien...  
9           de finalement ouvrir la possibilité qu'il puisse y  
10          avoir d'autres instances qui seraient prêtes à... à  
11          les écouter, et donc, on confirme aujourd'hui comme  
12          APNQL qu'on va tout faire, c'est pas à nous que  
13          revient la responsabilité de porter plainte, mais  
14          s'il y a des personnes qui désiraient le faire, on  
15          va les accompagner. Je pense que ça serait la  
16          moindre des choses pour nous.

17          Et ceci étant dit, je pense que ça revient  
18          peut-être à une question que... qui a peut-être un  
19          peu été noyée, là, par un mandat beaucoup trop  
20          large, et sans remettre en question la  
21          responsabilité qui vous incombe, on trouve quand  
22          même important qu'on puisse revenir à cet élément  
23          que je dirais humain, parce que c'est bien de cela  
24          qu'il s'agit, et revenir avec peut-être une lueur  
25          d'espoir un peu plus prometteuse que ce qu'on a

1            jusqu'à maintenant, en tout cas de la part de la  
2            base des personnes qui se sont présentées devant  
3            vous.

4            En même temps, vous aurez constaté qu'on a  
5            beaucoup insisté, autant moi-même que Me Sioui que  
6            Me Larochelle, sur la question policière et c'est  
7            important également de revenir là-dessus et je me  
8            permets à cet effet-là, parce qu'on a eu droit à la  
9            sortie d'un rapport extrêmement accablant hier  
10           sur... on en a déjà parlé, on y a déjà référé, sur  
11           les attitudes des services policiers dans la ville  
12           de Thunder Bay en Ontario, qu'on n'a pas... qu'on a  
13           facilement comparé à d'autres situations qui sont  
14           extrêmement préoccupantes, voire inquiétantes comme  
15           Winnipeg, dans toute la question de la relation  
16           entre les forces policières et les membres de nos  
17           communautés, et ce qu'on a découvert, c'est qu'il y  
18           a au moins sept (7) sinon neuf (9), neuf (9)  
19           enquêtes qui devront être repris, reprises, parce  
20           qu'elles ont été bâclées. En tout cas, c'est ce  
21           qu'on... ce qu'on nous apprend ce matin. Et je me  
22           permets peut-être de... pour les fins de notre  
23           discussion, de notre dialogue ce matin, de... de  
24           citer le... la personne qui a présidé l'enquête,  
25           monsieur Gerry McNeilly, et donc je le cite:

1 « The failure to conduct adequate  
2 investigations and the premature  
3 conclusions drawn in these cases is,  
4 at least in part, attributable to  
5 racist attitudes and racial  
6 stereotyping. »

7 Et il poursuit:

8 « Officers repeatedly relied on  
9 generalized notions about how  
10 Indigenous people likely came to  
11 their deaths and acted, or refrained  
12 from acting, based on those biases. »

13 Je pense que c'est extrêmement révélateur sur  
14 certaines attitudes, et je parle de ce cas-là parce  
15 que, euh... ce que je disais, le couloir tout à  
16 l'heure que... au Québec, ça se passe pas, ça, c'est  
17 pas des affaires qu'on vit, mais je pense que si on  
18 revient aux événements d'il y a trois (3) ans, bien,  
19 il y a de toute évidence matière ici pour des  
20 réflexions beaucoup plus profondes.

21 Donc ça passe aussi par la capacité pour nos  
22 communautés d'assurer, c'est-à-dire d'avoir accès à  
23 tous les moyens possibles pour relever leurs  
24 capacités en matière de gouvernance, incluant les  
25 services policiers au sein de nos communau... de nos



1           communautés, et ce n'est pas pour rien qu'on...  
2           qu'on a demandé à venir présenter ces éléments-là à  
3           au moins deux (2) occasions, vous vous en  
4           souviendrez, en mars dernier et plus récemment en  
5           septembre dernier, pour revenir sur la possibilité  
6           que nos communautés, comme ç'a déjà été le cas,  
7           puissent avoir leurs propres services de police.

8           Et pour revenir à la question de Thunder Bay,  
9           une autre citation de monsieur McNeilly, et si c'est  
10          quelque chose à laquelle on aurait pu avoir droit  
11          ici, bien, peut-être qu'on aurait moins de terrain à  
12          couvrir, moins de rattrapage à faire, et je le cite  
13          encore une fois: \*\*\* (en anglais 57:04).

14          Pour renforcer un peu ce qu'on avance depuis  
15          tout à l'heure à l'effet qu'il y a de toute évidence  
16          un problème de confiance qu'il nous faut admettre et  
17          par la suite réparer. Et pour nous, bon, pour... au  
18          risque de me répéter, je le disais, bon, on n'est  
19          pas venus ici avec trente (30) recommandations,  
20          quarante (40) ou cinquante (50) recommandations,  
21          nous en avons ciblé quatre (4) principales qui, à  
22          nos yeux, se complètent, et quelque part, bien,  
23          assurer surtout que le... il y ait un suivi adéquat  
24          aux recommandations que vous... que vous aurez  
25          formulées.

1           Et une des dernières choses que j'aimerais  
2           ajouter, quand même assez préoccupant, parce qu'on  
3           sait pas trop ce que ça veut dire, parce que le  
4           ministère de la Justice s'est présenté devant vous  
5           en insistant sur le fait qu'on devrait peut-être  
6           parler beaucoup plus d'objectifs que de moyens et  
7           je... j'ignore la logique devant un tel constat, et  
8           plus récemment encore, le Secrétariat aux affaires  
9           autochtones qui parlait peut-être de ne pas  
10          multiplier les recommandations et plutôt se  
11          concentrer vers des recommandations qui... qui  
12          viendraient converger vers des recommandations, des  
13          directives précises. C'est pas trop cet élément-là  
14          qui... qui me préoccupe, c'est beaucoup plus les  
15          commentaires par rapport au comité de suivi, et  
16          encore là, on a droit finalement à une attitude que  
17          je considère trop paternaliste à l'effet qu'il  
18          reviendra au gouvernement du Québec d'assurer les  
19          mécanismes de suivi nécessaire.

20                On est où, nous autres? Je veux dire  
21                c'est-tu... est-ce qu'on a... est-ce qu'on a juste  
22                fourni une façade par rapport à ce processus-là  
23                alors que ce sont les membres de nos communautés qui  
24                en sont les... les premières victimes? Et ça,  
25                c'est... ça m'oblige à un peu à reculer dans le

1 temps et à faire un peu le constat aujourd'hui que  
2 je faisais à l'époque, c'est que la mise sur pied de  
3 la Commission, bien, c'est... ç'a été... c'est de  
4 l'information que nous avons reçue, le choix et la  
5 sélection de l'observatrice indépendante, aucun  
6 problème avec madame... Me Lafontaine, mais en même  
7 temps, ce qu'on dit c'est que c'est dans le  
8 processus, c'est le processus qui fait défaut.  
9 Est-ce que c'est, euh... le gouvernement est... est  
10 toujours aujourd'hui à ce point colonial dans son...  
11 dans son idéologie qu'il y a juste une entité qui  
12 doit prendre la décision et ne pas justement  
13 s'ouvrir en fonction des principes avancés, par  
14 exemple, par la Déclaration de l'ONU sur les droits  
15 des peuples autochtones et justement vraiment agir  
16 en fonction du partenariat dont ils font la  
17 promotion?

18 Et c'est un peu là que repose un peu nos... nos  
19 conclusions aujourd'hui, et en insistant sur le fait  
20 qu'on va très certainement être à l'écoute de vos  
21 recommandations, on a hâte de les lire et on a hâte  
22 d'y réagir, et sachez qu'on y réagira en fonction de  
23 ce qu'on considère comme étant essentiel,  
24 fondamental au chapitre des droits des... des  
25 membres de... des communautés que nous représentons.

1                   Et une dernière fois, j'aimerais vous  
2                   remercier, Monsieur le Commissaire, pour votre  
3                   écoute, votre sensibilité, et j'aimerais également  
4                   remercier le leadership du côté de la... de la  
5                   Nation anishnabeg qui sont ici avec nous ce matin,  
6                   parce que c'est ici que tout a commencé, donc c'est  
7                   tout également ici qu'on doit assurer le suivi de la  
8                   démarche. Donc encore une fois, merci beaucoup,  
9                   meegwetch, (langue autochtone).

10               **LE COMMISSAIRE :**

11               Meegwetch, merci, Chef Picard, Me Sioui,  
12               Me Larochelle. Merci aux leaders anishnabe qui sont  
13               présents ce matin ici, qui viennent en support à la  
14               présentation de l'Assemblée des Premières Nations  
15               Québec-Labrador, c'est ce que j'ai senti. J'ai  
16               senti, Chef Picard, que vous vous exprimez d'une  
17               seule voix, comme on pourrait dire, avec le support  
18               des gens de la Nation dans le territoire duquel on  
19               se trouve aujourd'hui, en territoire anishnabe.

20               Je vais juste prendre quelques minutes, je veux  
21               pas être trop long. Je veux vous dire que je vous  
22               ai écouté, je vous ai entendu, comme j'ai entendu  
23               beaucoup de personnes depuis juin l'année dernière.  
24               C'est la trente-huitième semaine d'audience. Chef  
25               Picard, vous aviez été le deuxième témoin après

1 madame Michel qui viendra demain. Madame Michel  
2 avait été le premier témoin et sera le dernier  
3 témoin, alors on va fermer la boucle. Alors je...  
4 et je veux aussi saluer les femmes de Val-d'Or, moi,  
5 je dirais les gens de Val-d'Or, parce qu'il y a des  
6 hommes aussi qui avaient été victimes de situations  
7 difficiles, et pas seulement à Val-d'Or, on a fait  
8 le tour de la province, nous sommes... nous avons  
9 été à Montréal, à Québec, à Maliutenam, Mistissini,  
10 Kuujjuarapik, Kuujjuaq, et beaucoup de personnes ont  
11 été victimes de situations et je me souviens d'en  
12 avoir qualifiées plusieurs d'horribles, horror  
13 stories.

14 Les femmes de Val-d'Or, évidemment, c'était une  
15 situation particulièrement délicate, pas facile ce  
16 que ces femmes-là ont vécu, c'est évident, les  
17 membres de l'équipe ont pu s'en rendre compte dans  
18 les divers contacts qu'il y a eu. J'en ai rencontré  
19 quelques-unes lors d'un cercle de parole. Plusieurs  
20 ont vu leur histoire racontée, relatée par des  
21 sergents-détectives du SPVM, et si le mandat de la  
22 Commission permettait pas de blâmer des individus,  
23 ça m'empêchait pas de trouver des situations  
24 blâmables. Il y a une différence entre une  
25 situation blâmable puis blâmer les... les individus.

1            Peut-être que si les individus étaient identifiés  
2            publiquement, bien, ils seraient trouvés blâmés,  
3            c'est fort possible, je dirais même probable, mais  
4            j'ai entendu des situations et Me Sioui a référé à  
5            plusieurs d'entre elles qui... qui étaient à faire  
6            dresser les cheveux sur la tête.

7            Je reviendrai, entre autres, simplement à la  
8            dame menottée dans le dos qui est complètement ivre,  
9            conduite aux cellules par... par des agents et ils  
10           ne la maintiennent même pas, elle tombe pleine face  
11           par terre et il y a une caméra qui prend les agents  
12           en train de sourire. C'est pas moi qui l'invente,  
13           les officiers du SPVM l'ont relaté en Commission.  
14           C'est un cas, il y en a eu d'autres, et il y en a eu  
15           à travers la province.

16           Alors évidemment, le but de la Commission ou  
17           l'objectif ou le mandat que j'avais était de  
18           constater des faits, pas porter des blâmes ou des  
19           jugements et vous l'avez bien compris, vous l'avez  
20           mentionné, et évidemment, constater des faits qui  
21           nous permettent ensuite d'arriver avec des appels à  
22           l'action ou des recommandations pour que les  
23           situations de ce genre cessent.

24           Vous avez parlé beaucoup des questions  
25           policières ce matin, beaucoup. Évidemment, le

1 mandat comprenait aussi la justice et les services  
2 correctionnels de même que la DPJ, santé et services  
3 sociaux. On a entendu beaucoup d'affaires, beaucoup  
4 d'histoires aussi qui concernent ces... ces sujets,  
5 beaucoup, à travers la province. La police, je...  
6 je vais aller sur ce sujet-là puisque vous en avez  
7 parlé.

8 Vous avez, Chef Picard, au mois de mars,  
9 souligné l'importance du maintien des corps de  
10 police dans les communautés autochtones puis la  
11 création de corps de police dans les communautés qui  
12 ne les ont plus, et je me souviens entre autres,  
13 vous étiez accompagné du chef Haymond qui était ici  
14 tout à l'heure, du chef Mathias qui nous parlait de  
15 la perte de son corps de police à Long Point, à  
16 Winneway, il y a un peu plus de dix (10) ans, et qui  
17 aurait bien aimé le récupérer, hein, et c'est  
18 toujours une question de fonds. Et pourquoi les  
19 corps de police dans les communautés autochtones,  
20 bien, la démonstration avait été faite d'une manière  
21 tout à fait évidente, des gens qui, autant que  
22 possible, sont issus des communautés ou des nations  
23 où ils travaillent peuvent parler la langue, avoir  
24 de la proximité auprès des gens, être capables de  
25 rendre service aux gens et non pas avoir simplement

1 un aspect de... comment, disciplinaire. Il y a...  
2 il y a une fonction des corps de police qui est  
3 d'être de proximité et de servir les gens, de les  
4 aider, d'aider les gens en difficulté, pas  
5 simplement de... être contraignants. Bon, et il y a  
6 plusieurs autres éléments qui... et ça permet aussi  
7 aux conseils de bande d'avoir, de pouvoir leur  
8 donner aussi des... des missions, peut-être pas  
9 faire le travail à leur place, il y a une certaine  
10 indépendance au niveau des corps de police, mais de  
11 faire en sorte que... et ça m'a paru très important.  
12 Et j'espère que ça s'améliore et soyez assurés qu'il  
13 en sera question dans le rapport, c'est évident. Il  
14 y a certains gestes qui ont été posés et il y en a  
15 beaucoup d'autres qui devraient l'être.

16 Et quand on parle de gouvernance, évidemment,  
17 ça entre dans la gouvernance, bien, on pourrait  
18 poursuivre avec la protection de la jeunesse, ce qui  
19 s'est fait chez les Atikamekw et qui est fort  
20 louable, mais ç'a pris au-dessus de vingt (20) ans  
21 pour y arriver. J'ai compris que chez les Anishnabe  
22 dans la région, il y a des pourparlers qui sont  
23 entrepris et c'est souhaitable que ça se développe,  
24 j'en parlais avec monsieur Wabanonick tout à



1 l'heure, et c'est souhaitable que ça se fasse et au  
2 rythme où les communautés sont prêtes à l'assumer,  
3 et le faire ensemble avec eux, pas se faire imposer.

4 Alors ça nous amène ensuite à l'éducation, on  
5 en a parlé, Me Sioui en a parlé, chef Picard aussi,  
6 monsieur Larochelle, l'éducation, la formation, et  
7 Me Larochelle parlait de décisions parfois des  
8 gouvernements qui peuvent être impopulaires ou  
9 passer difficilement dans la population. Moi, je  
10 pense que si les gens dans la population en général  
11 connaissaient mieux les réalités autochtones, les  
12 Nations, qui sont les Nations, où sont les Nations  
13 ou les communautés, qu'est-ce que ces Nations, les  
14 peuples des Premières Nations ont vécu dans le  
15 passé, l'histoire des relations, ça pourrait aider,  
16 et soyez assurés que dans le rapport on va se faire  
17 un devoir d'avoir un chapitre sur l'histoire des  
18 relations. Les événements qui font l'objet de la  
19 Commission ont pas commencé il y a quinze (15) ans.  
20 Le mandat de la Commission porte sur les quinze (15)  
21 dernières années, mais ce qu'on vit maintenant,  
22 bien, est le résultat de ce qui est arrivé avant,  
23 alors il en sera question, je peux vous rassurer.

24 La formation des... des gens qui oeuvrent dans  
25 les services publics, que ce soit la police,

1 services correctionnels, les soins de santé, la DPJ,  
2 c'est... c'est important de connaître les réalités,  
3 les réalités autochtones, et on a des gens qui  
4 sortaient des jeunes enfants d'une maison puis les  
5 envoyer dans d'autres communautés, les enfants  
6 perdent la langue, perdent la culture et tout ça et  
7 reviennent à majorité dans bien des cas, ont perdu  
8 leur langue, [n']ont plus de contact, [ne] savent  
9 plus où ils sont, ils sont membres d'une Nation,  
10 mais c'est comme s'ils [ne] l'étaient plus. Alors  
11 ces choses-là, c'est important, et ça nous a été  
12 raconté maintes et maintes fois.

13 Le suivi. Le suivi, vous en avez parlé, Chef  
14 Picard, et c'est une de mes préoccupations.  
15 Évidemment, c'est pas moi qui va décider, mais soyez  
16 certains qu'il va être question de suivi dans le  
17 rapport. Il y a des pistes de solutions, il y a des  
18 hypothèses, il s'agit de trouver la bonne façon et  
19 qu'elle ne vous soit pas imposée, que... qu'il y ait  
20 quelque chose qui soit paritaire, où vous avez...  
21 vous ayez voix au chapitre et que ça ait des dents,  
22 que ça soit suffisamment contraignant. Il peut nous  
23 venir toutes sortes d'idées par la tête sur la façon  
24 dont ça peut être fait, il s'agit de trouver la  
25 bonne, puis peut-être que la bonne serait celle qui

1           serait choisie et acceptée par vous et par le... et  
2           aussi par le gouvernement, évidemment. C'est...  
3           c'est quelque chose, en tout cas, si... s'il y avait  
4           des... des moments d'échanger et d'arriver à quelque  
5           chose et qu'à un moment donné je recevais un coup de  
6           fil me suggérant quelque chose qui fait consensus,  
7           je serais bien heureux, parce que dans le fond, ça  
8           me ramène à ce que je disais lors de la conférence  
9           de presse du seize (16) mars lorsque, un peu avant  
10          qu'on commence les premières audiences, j'avais cité  
11          Elijah Harper qui, en quatre-vingt-douze ('92),  
12          devant le chef Erasmus et le juge Dussault à la  
13          Commission royale d'enquête avait dit, "J'espère que  
14          ce sera la dernière commission". Évidemment, je  
15          l'avais cité, j'avais ajouté, "Malheureusement, il a  
16          pas été exaucé", mais c'est pas une raison pour  
17          baisser les bras et rien faire, il faut garder  
18          espoir.

19                Chef Picard, vous me parliez un peu... certain  
20          pessimisme, moi, je vous invite à garder l'espoir et  
21          j'invite les gens qui nous écoutent, les leaders, à  
22          garder espoir, à continuer à cheminer. Je pense que  
23          les... les Autochtones de toutes les... de chaque  
24          Nation ainsi que les Inuits méritent que leurs  
25          leaders gardent espoir et leur... leur aide à garder

1           espoir et essayer d'aller de l'avant. Évidemment,  
2           c'est souvent décevant, malheureusement, ç'a été  
3           décevant trop souvent, et ça, je l'ai entendu, je  
4           l'ai vu, et j'ai soixante et onze (71) ans, là, et  
5           j'ai jamais vécu dans une tour d'ivoire, les  
6           réalités de ce qui se passe, je les entends comme  
7           vous tous et je peux les déplorer bien souvent  
8           aussi, ça, je peux vous assurer que j'ai entendu des  
9           choses troublantes et j'ai vu des choses  
10          troublantes, mais j'essaie de garder espoir. Moi,  
11          je vais essayer de faire mon bout de chemin pour  
12          inviter à ce que ça change. Vous avez parlé de  
13          changement, c'est évident qu'il faut que ça change,  
14          puis ça change dans le respect, et par respect, moi,  
15          j'entends que les gouvernements cessent de faire les  
16          choses pour les Autochtones à la façon dont ça s'est  
17          toujours fait, mais que les choses se fassent avec  
18          les Autochtones, se fassent en s'asseyant, en  
19          discutant ensemble, en... et pas mur à mur. C'est  
20          pas vrai que c'est mur à mur, les Nations sont  
21          différentes, les communautés dans les Nations sont  
22          différentes, puis allons plus loin que ça, même dans  
23          les communautés il y a des gens âgés, il y a des  
24          gens d'âge moyen puis il y a des jeunes et il y a  
25          des différences chez chacun d'eux, on le sent, on

1 l'a entendu, alors c'est important de les... de les  
2 entendre, les écouter.

3 Je pense que les gens des services publics  
4 devraient s'asseoir avec l'Assemblée des Premières  
5 Nations, évidemment, qui... qui regroupe... parce  
6 qu'il y a des... il y a des questions qui sont  
7 communes à tout le monde, mais il y a des choses qui  
8 sont particulières, et avec le support de  
9 l'Assemblée des Premières Nations, peut-être que les  
10 gens des services publics peuvent s'asseoir avec  
11 certaines communautés, écouter leurs difficultés,  
12 voir leurs besoins et... et être proactifs, aller de  
13 l'avant avec eux.

14 Moi, je pense tout haut, là. Si au bout de  
15 l'exercice le message peut être retenu de faire dans  
16 le respect avec les Autochtones par les autorités,  
17 je pense qu'on aura franchi un bon bout de chemin.

18 Vous avez parlé de la Déclaration des Nations  
19 Unies. J'ai mentionné à quelques reprises que dans  
20 mes rêves j'espérais que l'Assemblée nationale,  
21 d'une seule voix, l'adopte. Je le mentionne, je le  
22 réitère. Par contre, j'ai senti, j'ai entendu que  
23 parfois certains termes portent à confusion, sont  
24 compris d'une façon à un endroit puis d'une autre  
25 façon à l'autre. Ça serait peut-être important que

1           les gens s'assoient ensemble et s'entendent sur les  
2           termes pour pas qu'il y ait de confusion quand il y  
3           a des discussions. C'est des choses que j'ai  
4           entendues puis je mentionne tout haut.

5           C'est bon de... quand on discute de quelque  
6           chose, quand on parle d'autonomie, on parle de  
7           territoire, dans la population, les gens entendent  
8           pas la même chose pour ça, et dans un contexte du  
9           Québec, entre autres, quand on parle d'autonomie,  
10          bien, il y a bien des gens qui voient bien autre  
11          chose que ce que peut-être les leaders autochtones  
12          veulent dire, alors je pense c'est important de  
13          bien... de bien mentionner ce que... ce qui est  
14          entendu, ce que les termes veulent dire, je pense  
15          c'est important. C'est beaucoup plus facile de  
16          s'entendre quand on parle... je vais dire la même  
17          langue, là, mais quand on parle de... quand on donne  
18          la même définition aux termes. C'est important de  
19          faire ça.

20          Alors je... je vais vous remercier encore mille  
21          (1 000) fois d'avoir participé, Chef Picard, comme  
22          vous disiez, c'est la quatrième fois, on s'est  
23          rencontrés à quelques autres occasions aussi,  
24          j'espère qu'on se rencontrera, et je tiens à vous  
25          dire merci aussi, Me Sioui, Me Larochelle. Je tiens

1           à vous dire que je demeure ouvert. C'est pas parce  
2           que les audiences publiques vont se terminer demain  
3           que mes oreilles se ferment, hein. Mes yeux puis  
4           mes oreilles sont encore là, je peux lire des textes  
5           qu'on pourrait m'envoyer et je peux écouter, et mon  
6           téléphone est pas coupé, le gouvernement m'a pas  
7           coupé mon téléphone.

8                     Alors merci beaucoup et merci à tous les...  
9           tous les leaders qui sont ici ou les gens des... des  
10          communautés, puis soyez assurés que ce que je  
11          mentionne au chef Picard en ce qui concerne mes  
12          oreilles ouvertes, ça s'applique à vous aussi.

13                    Alors merci beaucoup puis je vous souhaite  
14          beaucoup de succès, j'espère qu'on pourra aller de  
15          l'avant avec le rapport. Et évidemment, comme je  
16          mentionne, c'est pas parce que les audiences se  
17          terminent que les travaux se terminent, il va avoir  
18          de la réflexion, de la rédaction, de la  
19          consultation, hein. C'est possible que moi aussi je  
20          prenne le téléphone puis j'appelle des gens.

21                    Alors merci beaucoup puis je vous souhaite le  
22          meilleur et on se le souhaite tous, on souhaite que  
23          les choses changent, que ça s'améliore pour des  
24          peuples qui... qui ont été trop longtemps  
25          maltraités, et il est temps que ça change.

1           Merci beaucoup.

2                   Alors on va ajourner à... Ah, vous avez des  
3           déclarations?

4           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

5           Oui, je vous proposerais qu'on prenne une pause pour  
6           revenir en audience pour terminer les audiences de  
7           la journée avec un dépôt de documents.

8           **LE COMMISSAIRE:**

9           Ah, bien, on pourra peut-être faire ça dans une  
10          demi-heure (½ h), quelque chose comme ça?

11          **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

12          Parfait. Merci.

13          **LE COMMISSAIRE:**

14          Très bien. Merci.

15          **SUSPENSION**

16          -----

17          **REPRISE**

18          **LA GREFFIÈRE :**

19          Reprise des audiences.

20          **LE COMMISSAIRE:**

21          Oui, alors on reprend pour les déclarations, des  
22          déclarations à annuler, à ajouter, identificatoires,  
23          non identificatoires. Me Elassal, je vous écoute.

24          **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

25          Oui, donc on va commencer, Monsieur le



1           Commissaire, avec une liste de déclarations à  
2           annuler. La raison pour laquelle on vous demande  
3           d'annuler ces déclarations, c'est qu'elles ont été  
4           déjà déposées, donc ce sont des doublons. Donc je  
5           vais vous donner les numéros de pièce uniquement, si  
6           ça vous va : P-891, P-960, P-973, P-982, P-991,  
7           P-1013, P-1020, P-1021, P-1025, P-1055, P-1070,  
8           P-1077, P-1095, P-1107, P-1109, P-1114, P-1119,  
9           P-1123.

10                   Ça, Monsieur le Commissaire, c'est les  
11           déclarations qu'on souhaite annuler.

12           **LE COMMISSAIRE :**

13           Et je comprends qu'il y a une référence sur la liste  
14           à ce qui avait été déposé préalablement...

15           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

16           Exactement.

17           **LE COMMISSAIRE :**

18           ... et vous voulez éviter des doublons. Bon, voilà.

19           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

20           Tout à fait. De façon similaire, bien, pas de façon  
21           similaire, en fait, on a un mémoire qui a été déposé  
22           qui n'aurait pas dû être déposé, sous la cote M-015  
23           et P-1157. C'était le mémoire indigène sur les  
24           services publics. Donc je vous demanderais qu'on  
25           annule le dépôt de ce mémoire-là.

1 **LE COMMISSAIRE :**

2 Qui était sous 1157 aussi?

3 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

4 1157 et M-015.

5 **LE COMMISSAIRE :**

6 O.K., qu'on annule et qui sera retiré de nos... de  
7 notre site.

8 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

9 De notre preuve, tout à fait, de notre site Web.

10 Ensuite, la deuxième série de dépôts que  
11 j'aimerais faire avec vous, ce sont des déclarations  
12 anonymes de citoyens que nous avons reçues. Comme  
13 vous le savez, la déclaration est un moyen pour nous  
14 d'entendre les préoccupations des citoyens. Ces  
15 citoyens ont demandé des mesures de protection de  
16 l'identité ou encore c'était des dossiers de  
17 protection de la jeunesse qui font qu'on... je vous  
18 demande, Monsieur le Commissaire, de rendre une  
19 ordonnance, là, de mesure de protection de  
20 l'identité pour environ, là, une centaine de  
21 déclarations.

22 **LE COMMISSAIRE :**

23 Mais je comprends que les numéros sont consécutifs,  
24 se suivent?

25 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

1           Exact. En fait, on commence avec le témoin 1079  
2           jusqu'au témoin 1207.

3           **LE COMMISSAIRE :**

4           Bon.

5           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

6           Donc ça serait les pièces P-1187 à P-1315.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           Bon.

9           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

10          Puis la mesure de protection de l'identité si vous  
11          l'accordez.

12          **LE COMMISSAIRE :**

13          Alors je comprends que ces documents seront déposés  
14          selon la cote respective dans l'ordre où c'est entre  
15          1079 comme témoin à 1207, pièce 1187 à pièce 1315,  
16          c'est ça?

17          **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

18          Exact.

19          \*\*\* DÉCLARATIONS ANONYMES P-1187 À P-1315 \*\*\*

20          **LE COMMISSAIRE :**

21          Et évidemment, j'ordonne le caviardage ou la  
22          non-divulgence de l'identité du témoin ainsi que  
23          des mesures dans la déclaration ou des sujets qui  
24          permettraient de l'identifier, et ce, dans certains  
25          cas parce que c'est... ce sont des cas prévus... des

1           cas qui concernent la protection de la jeunesse et  
2           en vertu de la Loi on a l'obligation de le faire ou  
3           dans d'autres cas c'est à la demande expresse des  
4           témoins, et comme j'ai déjà mentionné, je préfère  
5           avoir un témoignage qui ne comporte pas le nom du  
6           témoin que de ne pas avoir de témoignage, parce que  
7           l'important pour nous, c'est pas de cibler les gens,  
8           mais de connaître les situations, et voilà.

9           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

10           Voilà. Donc pour les fins de l'enregistrement,  
11           c'est les mesures de protection de l'identité 170 à  
12           298.

13                    Ce qui nous mène ensuite à un dépôt de  
14           déclarations identificatoires. On en a environ une  
15           trentaine.

16           **LE COMMISSAIRE:**

17           Allez.

18           **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL:**

19           Donc témoin 1208, Nahka Bertrand, sous la pièce  
20           P-1316. 1209, Pascal Bibeau, pièce P-1317. Allan  
21           et Lizzie Brien, témoins 1210, sous la pièce P-1318.  
22           Alfred et Hattie Coonishish, 1211, sous la pièce  
23           P-1319. Cynthia Dow, 1212, sous la pièce 1320.  
24           Karine Echaquan, 1213, sous la pièce P-1321. Naomi  
25           George, 1214, sous la pièce P-1322. Mabel Gunner,

1 1215, sous la pièce P-1323. Alan Harrington, 1216,  
2 sous la pièce P-1324. Tommy Koneak, 1217, sous la  
3 pièce P-1325. Gregory Stanley Louttit, 1218, sous  
4 la pièce P-1326. Ensuite, Pierre-Jacques  
5 McKenzie, 1219, sous la pièce P-1323. Molly  
6 Matches-Natawapineskum, 1220, sous la pièce P-1328.  
7 Lisa Mucco, 1221, sous la pièce P-1329. Anastésia  
8 Nollin, 1222, sous la pièce P-1330. Jean-Marc  
9 Quitich, 1223, sous la pièce P-1331. Maudie Ratt,  
10 1224, sous la pièce P-1332. Clément Rock, 1225,  
11 sous la pièce P-1333. Isaac Shecapio, 1226, sous la  
12 pièce P-1334. Yolande Tukulak, 1227, sous la pièce  
13 P-1335. Robert Watt, 1228, sous la pièce P-1336.  
14 Dean McNabb, 1229, sous la pièce P-1337. Charlene  
15 Miniquaken, 1230, sous la pièce P-1338. Rebecca  
16 Moore, 1231, sous la pièce P-1339. René Ottawa,  
17 1232, sous la pièce P-1340. Gloria Penosway, 1233,  
18 sous la pièce P-1341. Jeannine Raphaël, 1234, sous  
19 la pièce P-1342. Daisy Ratt, sous... 1235, sous la  
20 pièce P-1343. Sylvie Raymond, 1236, sous la pièce  
21 P-1344. Wayne Robinson, 1237, sous la pièce P-1345.  
22 Jennifer Russell, 1238, pièce P-1346. Dora Shesh...  
23 Sheshamush – je suis désolée pour la prononciation –  
24 1239, pour la pièce P-1347. Phillip Sheshamush,  
25 1240, sous la pièce P-1348. Jason Vollant, 1241,

1           pour la pièce P-1349. Jocelyn Vollant, 1242, pour  
2           la pièce P-1350. Linda et Shoona Wukpuk, 1243, pour  
3           la pièce 1351.

4           **\*\*\* DÉCLARATIONS IDENTIFICATOIRES P-1316 À P-1351 \*\*\***

5           Ça, ça fait le tour, Monsieur le Commissaire, pour  
6           les déclarations citoyennes.

7           **LE COMMISSAIRE :**

8           J'aimerais peut-être mentionner avant que vous  
9           alliez aux pièces, aux autres pièces à déposer que  
10          en ce qui concerne les déclarations, les témoins qui  
11          ont évidemment pas été entendus à l'audience, qu'il  
12          s'agisse de protection d'identité ou de témoins  
13          identifiés, je vais lire toutes les déclarations et  
14          il sera tenu compte de toutes ces déclarations-là  
15          dans le rapport. Voilà. Je tenais à le préciser,  
16          parce que les gens ont... se sont manifestés, ont  
17          rencontré nos enquêteurs, ont donné des  
18          déclarations, et par respect tant pour les personnes  
19          qui ont donné les déclarations que pour nos agents  
20          aux enquêtes qui les ont rencontrées, et le soutien  
21          mieux-être parfois aussi, ces gens méritent d'être  
22          entendus, et dans le cas qui nous occupe, d'être  
23          lus, ce qui vaudra pour être entendus. Bon.

24          **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

25          Et ce qui nous mène à quelques derniers

1 documents. En septembre, à Québec, on avait déposé  
2 une pièce confidentielle sous C-789 avec les témoins  
3 Francine et Louise Moar. En fait, c'est qu'il y  
4 avait du caviardage qui devait être fait pour  
5 ensuite le déposer publiquement, donc la cote  
6 deviendrait P-789 pour ce document-là.

7 **\*\*\* PIÈCE DÉPOSÉE P-789 \*\*\***

8 Ensuite, un nouveau document à déposer sous P-1352,  
9 la lettre du SAA à Femmes autochtones du Québec,  
10 demande de financement octobre deux mille dix-sept  
11 (2017).

12 **\*\*\* PIÈCE DÉPOSÉE P-1352 \*\*\***

13 Puis enfin, je terminerais avec trois (3) documents  
14 déposés en preuve documentaire. Donc le premier  
15 document, PD-17, il s'agit d'une analyse de Justine  
16 Collin-Santerre et Mylène Jaccoud du sondage réalisé  
17 par la CERP à l'intention des corps de police  
18 autochtones, document déposé par ces mêmes  
19 personnes. Ensuite, preuve documentaire PD-18, un  
20 document déposé par la Commission, Portrait des  
21 renseignements transmis concernant les ordonnances  
22 d'hébergement, les ententes sur mesures volontaires  
23 en application de la Loi sur la protection de la  
24 jeunesse et les adoptions des enfants autochtones au  
25 Québec entre deux mille un (2001) et deux mille

1 dix-sept (2017). C'est en réponse à l'engagement  
2 E-129 et à la DG, demande de renseignements générale  
3 0111-F. Et enfin, le dernier document déposé par la  
4 Commission, preuve documentaire 19, Analyse  
5 effectuée de l'onglet P-871-2, Portrait des plaintes  
6 transmises par le Commissaire à la déontologie  
7 policière. Ça fait le tour.

8 **\*\*\* PIÈCES DÉPOSÉES PD-17 À PD-19 \*\*\***

9 **LE COMMISSAIRE :**

10 Bon, ça fait le tour. Alors merci. Alors sur ce,  
11 nous allons ajourner... Hop. Me Boucher, c'est  
12 vrai, vous avez des documents.

13 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

14 Oui, j'avais des documents à déposer. Donc sous la  
15 cote C-1353 en liasse, le plan d'action du Forum  
16 sociojudiciaire et son annexe État d'avancement des  
17 travaux du Forum sociojudiciaire en novembre deux  
18 mille dix-huit (2018).

19 **\*\*\* PIÈCE DÉPOSÉE C-1353 \*\*\***

20 Je demanderais aussi de déposer sous la pièce P-1354  
21 le plan d'action de la Table justice deux mille  
22 seize (2016); sous la cote P-1355, le projet de loi  
23 75 du fédéral, Loi modifiant le Code criminel, la  
24 Loi sur le système de justice pénale pour  
25 adolescents et d'autres lois et apportant des



1 modifications corrélatives à ces lois; et sous  
2 P-1356, le Plan de transformation de la justice.

3 **\*\*\* PIÈCES DÉPOSÉES P-1354 à P-1356 \*\*\***

4 **LE COMMISSAIRE :**

5 Ça fait le tour?

6 **Me MARIE-PAULE BOUCHER :**

7 Ça fait le tour.

8 **LE COMMISSAIRE :**

9 Merci. Oui?

10 **Me ÉDITH-FARAH ELASSAL :**

11 Juste apporter une précision. PD-17, j'ai... c'est  
12 déposé par les auteurs du rapport, madame Collin-  
13 Santerre et madame Jaccoud, mais c'est également un  
14 document déposé par la Commission, je tenais à le  
15 préciser.

16 **LE COMMISSAIRE :**

17 Merci. Alors sur ce, nous allons ajourner à demain  
18 neuf heures trente (9 h 30) alors que nous recevrons  
19 le grand chef Abel Bosum du gouvernement cri,  
20 ainsi... accompagné de plusieurs personnes de la...  
21 de la direction du gouvernement cri, et par la  
22 suite, madame Viviane Michel qui est présidente de  
23 Femmes autochtones du Québec, accompagnée de Me  
24 Miller, et ensuite il y aura un petit mot de ma part  
25 et nous suspendrons avant de procéder à la cérémonie

1 d'ouverture, et voilà, ça sera la fin des audiences  
2 publiques, mais pas la fin des travaux. Alors sur  
3 ce, à demain, neuf heures trente (9 h 30).

4

5

=====

6

(FIN DE LA TRANSCRIPTION)

7

8

9 Nous, soussignées, KARINE BÉDARD et ANN MONTPETIT,  
10 sténographes officielles, certifions que les pages qui  
11 précèdent sont et contiennent la transcription exacte et  
12 fidèle des notes recueillies au moyen de l'enregistrement  
13 mécanique, le tout hors de notre contrôle et au meilleur  
14 de la qualité dudit enregistrement, le tout conformément  
15 à la loi.

16

17

18

Et nous avons signé :

19

20

\_\_\_\_\_

21

Karine Bédard, s.o.

22

23

24

\_\_\_\_\_

25

Ann Montpetit, s.o.b.